

**enssib**

école nationale supérieure des sciences  
de l'information et des bibliothèques

diplôme de conservateur de bibliothèque

mémoire d'étude

**La consolidation de la  
documentation recherche  
au sein d'un SCD d'Université  
de Lettres et Sciences humaines :  
Le cas de l'Université de Toulouse 2 – Le Mirail**

**Camille MUSARD**

Sous la direction de Géraldine Moreaud  
Conservateur au SCD de l'Université Paris 9 - Dauphine

Promotion DCB 10

## **Titre**

La consolidation de la documentation recherche au sein d'un SCD d'Université de Lettres et Sciences humaines : le cas de l'Université de Toulouse 2 – Le Mirail.

## **Title**

A coherent policy for research documentation in the SCD of a university of Arts faculty : the case of the university of Toulouse 2 – Le Mirail Arts faculty.

## **Résumé**

La reconstruction de l'Université de Lettres et Sciences humaines Toulouse 2 – le Mirail, financée par le programme national U3M, intègre une nécessaire réflexion sur la réorganisation de ses services documentaires. Les statuts du Service commun de la documentation (SCD), définis par les textes de 1985 et 1991, demeurent plus que discrets sur le sort réservé à la documentation recherche, pourtant fondamentale à l'Université. Dans un contexte de coopération documentaire entre SCD et bibliothèques d'équipes de recherche, où trouver les éléments d'une consolidation de la documentation recherche aux plans local et national ?

## **Abstract**

The rebuilding scheme of the university of Toulouse 2 - Le Mirail Arts faculty which was financed by the national U3M contains essential thinking on the reorganization of its documentary services. The statutes of the SCD as defined in the 1985 and 1991 texts remain vague as far as research documentation is concerned though the latter is of paramount importance in a university. In a context of shared resources between SCD and research departmental libraries where are the elements of a coherent policy for research documentation to be found at the local and national level?

## **Mots-clefs**

Université de Toulouse Le Mirail. Bibliothèques

Bibliothèques de recherche – France – Toulouse (Haute-Garonne)

Coopération entre bibliothèques – France – Toulouse (Haute-Garonne)

## **Keywords**

Université de Toulouse. Libraries

Research libraries – France – Toulouse (Haute-Garonne)

Library cooperation – France – Toulouse (Haute-Garonne)

Un utilisateur a tendance à ne pas utiliser un système d'information lorsqu'il lui apparaît qu'il est plus pénible d'obtenir de l'information grâce à ce système que de ne pas l'avoir en ne l'utilisant pas (Calvin Mooers, 1919-1994).

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>LA DOCUMENTATION RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ .....</b>	<b>12</b>
1. Le cadre législatif .....	12
1.1. La recherche .....	12
1.2. La création des SCD .....	13
2. L'activité recherche à l'université .....	14
2.1. Organisation de la recherche en France .....	14
2.2. Les acteurs de la recherche .....	16
2.3. Le Conseil scientifique.....	16
3. Qu'est-ce que la documentation recherche en Lettres, Sciences humaines et sociales ? .....	17
3.1. Définition .....	17
3.2. Typologie des supports d'information « recherche » .....	18
3.3. Gestion des collections dans les centres de recherche et BUFR .....	19
4. Les usages de la documentation par les chercheurs .....	22
4.1. Diversité des profils et des activités.....	22
4.2. Des besoins documentaires variés .....	23
4.3. Les pratiques documentaires .....	24
5. Où se trouve la documentation recherche dans l'université ? .....	25
5.1. La création des bibliothèques de proximité .....	26
5.2. Définition d'une bibliothèque de recherche .....	26
<b>LES SCD DE L'UT2 ET DE L'UT1 : DES RÉPONSES DIFFÉRENTES....</b>	<b>28</b>
1. L'UT2 : un espace pour la recherche dans la nouvelle BU centrale	28
1.1. Les structures de la recherche au Mirail .....	28
1.2. Etat des lieux de la documentation recherche .....	30
1.3. La valorisation des résultats de la recherche.....	37
1.4. Le projet lié à la nouvelle construction .....	39
2. L'UT1 : une volonté d'intégration des fonds recherche .....	43
2.1. La documentation recherche au sein de l'UT1.....	43
2.2. Les services proposés aux chercheurs .....	48
2.3. La valorisation des résultats de la recherche.....	49
<b>VERS UNE CONSOLIDATION DE LA DOCUMENTATION RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE 2 - LE MIRAIL .....</b>	<b>51</b>
1. Introduction .....	51
2. Une coopération nécessaire au sein du SCD .....	52
2.1. Historique général .....	52
2.2. La nécessité de coopérer .....	53
2.3. Repenser le réseau en fonction de projets communs.....	54
2.4. Le poids de la décision politique .....	54

3. Restructurer le réseau documentaire	55
3.1. La place de la BU centrale dans un réseau recherche.....	55
3.2. Intérêts d'une bibliothèque de proximité.....	57
3.3. Conserver et renforcer la complémentarité des structures documentaires.....	57
4. Une coordination documentaire pour la recherche	59
4.1. La diversité budgétaire.....	59
4.2. Définir clairement les missions.....	60
4.3. Se donner les moyens de cette coordination (pour les acquisitions)...	62
5. Ensemble, proposer des services plus performants	65
5.1. Le signalement des collections « recherche » : le choix entre un catalogue commun et une interface unique.....	65
5.2. Gérer les ressources électroniques en réseau.....	68
5.3. La mutualisation des ressources documentaires de la Maison de la Recherche.....	72
5.4. Repenser le rôle des personnels de la documentation : l'accompagnement des chercheurs.....	74
6. La valorisation de la recherche	77
6.1. Pour les centres de recherche, un site web d'informations locales .....	78
6.2. La valorisation de productions universitaires autres que les thèses....	78
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>87</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>89</b>
<b>@DRESSES.....</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>100</b>

## *Introduction*

La Recherche est une activité fondamentale de l'université. Ses acteurs sont à la fois consommateurs et producteurs d'une documentation qu'il importe de recenser et d'organiser pour être en mesure de mieux la communiquer.

Depuis le décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de documentation dans les établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'Education nationale, modifié par le décret n°91-320 du 27 mars 1991, les différentes unités documentaires de l'université ont la possibilité de s'organiser au sein d'un même service : le Service commun de la documentation. Les modalités de rattachement à ce service sont variables : intégration ou simple association, ces deux options recouvrant des réalités extrêmement diverses.

La documentation liée à la recherche n'est pas explicitement mentionnée dans ces textes, et aucune directive nationale n'en fait son objet. Il revient donc à chaque université d'effectuer des choix organisationnels en lien avec ses politiques scientifiques et documentaires.

La reconstruction de l'Université de Toulouse 2 - le Mirail (UT2) à horizon 2010 financée par le programme U3M impose une réflexion suivie sur l'évolution du réseau documentaire au sein du campus. De grandes étapes ont d'ores et déjà été franchies : intégration de BUFR, constitution d'un catalogue commun, actions de formation menées en direction des responsables de la documentation des unités documentaires accompagnant la fonction d'enseignement...

La documentation recherche est partout : dans les équipes de recherche, les UFR ou à la BU selon les politiques menées. Pour une rationalisation des pratiques, il est donc question aujourd'hui, tout en poursuivant les chantiers en cours, d'obtenir une vue d'ensemble sur cette documentation spécifique, à tous les niveaux.

Une nouvelle BU centrale est en construction à l'UT2, dont la livraison définitive est prévue pour 2003. Le financement CNRS d'un programme « Maison des Sciences de l'Homme » (MSH) regroupant plusieurs équipes de la Maison de la Recherche vient d'être obtenu. Un rapprochement du SCD et des bibliothèques de recherche liées à ces équipes trouvera prochainement sa concrétisation en la création d'un « espace recherche » à la BU voué à héberger les collections recherche. C'est dans ce contexte qu'a été formulé le sujet proposé par Jean-Claude Annezer, Directeur du SCD : « La

consolidation de la documentation recherche au sein d'un SCD de Lettres et Sciences humaines : le cas du SCD de l'Université de Toulouse 2 – Le Mirail ». Il s'agissait donc de porter un regard extérieur sur l'évolution de la mission concernant l'installation des fonds MSH à la BU centrale, mais également d'effectuer un état des lieux de la documentation recherche et de sa gestion sur le campus (dans et hors de la Maison de la Recherche) afin de proposer des éléments de consolidation d'un système en cours de structuration. Le travail à mener n'avait pas à aboutir à la conception d'une politique documentaire, exercice remarquablement formalisé par Valérie Travier en 2000<sup>1</sup>.

Le stage d'étude avait pour cadre l'actuelle BU centrale, fermée au public pour la préparation du déménagement. L'ouverture des portes du nouveau bâtiment (correspondant à la fin de la première tranche de travaux) était prévue pour octobre 2001. Il m'est apparu indispensable de débiter la période de stage par une prise de contact avec les décideurs de la recherche miralienne. J'ai donc rencontré le Vice-Président du Conseil scientifique et le responsable du programme MSH. J'ai pris soin également de m'entretenir avec des responsables de la documentation : la chargée de mission sur le projet « espace recherche », le directeur de la BU centrale, la responsable de la documentation MSH, des documentalistes de la Maison de la Recherche, des responsables de BUFR, des membres du personnel de la BU dont le travail quotidien implique des relations avec le public de chercheurs : les acquéreurs (monographies et périodiques), les chefs de services de l'accueil, des thèses, de recherche documentaire, du Cadist « langues, littératures et civilisations ibériques », la responsable de la librairie étude (située sur le campus) et la directrice des Presses universitaires du Mirail (PUM). Parallèlement, dans un souci de compréhension des enjeux liés au sujet, je me suis documentée sur l'organisation de la recherche française, les structures universitaires de formation à la recherche, le fonctionnement et les modes de financement de la recherche, la gestion de la documentation par le grand organisme de recherche qu'est le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). J'ai également pris contact avec des chercheurs et préparé des grilles d'entretiens en vue de rendez-vous à venir.

L'explosion de l'usine AZF est venue interrompre mes investigations. La BU centrale est restée fermée totalement jusqu'à mi-octobre. La Maison de la Recherche ne rouvrira ses portes qu'à l'été 2002, après une période de travaux obligeant ses anciens occupants à déménager. Après avoir trouvé pour autre lieu de stage la Bibliothèque universitaire

---

<sup>1</sup> **TRAVIER Valérie.** *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche.* Villeurbanne : Presses de

centrale de la Manufacture des Tabacs (Université de Sciences sociales – Toulouse 1 – UT1), il m’a été possible - bien que matériellement difficile – de reprendre certains des contacts établis avant le 21 septembre.

En l’absence de données locales précises et compte tenu de l’impossibilité d’en obtenir à brève échéance, j’ai entrepris une collecte d’informations sur les pratiques de divers SCD de Lettres et Sciences humaines en expédiant un questionnaire par courrier électronique aux vice-présidents des Conseils scientifiques et aux directeurs de SCD des universités françaises. Les nombreuses réponses reçues de part et d’autre m’ont permis d’alimenter ma réflexion et d’échafauder ou de valider certaines des propositions adressées au Mirail dans ce travail.

Le temps de stage au sein de l’UT1 m’a donné l’occasion d’observer la mise en œuvre et les retombées, positives ou négatives, de choix scientifiques et documentaires. Il m’a paru important de faire figurer cette expérience dans ce mémoire, au rang d’exemple de coopération aboutie dans une université toulousaine, et même si les sciences sociales entraînent des pratiques documentaires quelque peu différentes des lettres et sciences humaines.

En définitive les conditions matérielles de déroulement du stage et d’investigation n’ont pas été propices à l’élaboration fine de propositions concrètes susceptibles d’inspirer réellement un programme d’action sur le terrain ; il serait positif que le point que ce mémoire s’efforce de faire sur une situation locale et sur les possibilités d’évolution de ce réseau documentaire servent l’effort de consolidation de la documentation recherche à l’Université du Mirail.

La démarche méthodologique décrite *supra* guide l’articulation des chapitres : il s’agit dans un premier temps de définir le volet recherche dans l’université et les services documentaires qui lui sont liés avant de passer à la présentation des situations de l’UT2 et de l’UT1. Le troisième temps est consacré à l’élaboration d’actions allant dans le sens d’une consolidation.

Je tiens à remercier vivement toutes les personnes rencontrées à Toulouse au cours de ce stage, ainsi que celles qui se sont rendues disponibles à distance dans les contacts par téléphone ou courrier électronique. Ma reconnaissance va tout particulièrement à Michèle Bincaz, Anne Delmas, Anne-Marie Duffau, Florence Lunardi, Jean-Claude

Annezer et Jean-Marc Proust pour leurs conseils et le partage de leur expérience, et à  
Géraldine Moreaud pour ses conseils avisés lors de la rédaction de ce mémoire.

## ABREVIATIONS<sup>2</sup>

BUFR = Bibliothèque d'Unité de formation et de recherche

CNRS = Centre national de la recherche scientifique

ED = Ecole doctorale

IED = Institut d'écoles doctorales

PUM = Presses universitaires du Mirail

SCD = Service commun de la documentation

SIGB = Système intégré de gestion de bibliothèque

U3M (programme) = Université du 3<sup>e</sup> millénaire

UT1 = Université Toulouse 1 (Sciences sociales : Arsenal)

UT2 ou UTM = Université Toulouse 2 – Le Mirail (Lettres et Sciences humaines)

---

<sup>2</sup> Un glossaire plus détaillé est proposé en fin de document..

# *La documentation recherche à l'université*

## 1. Le cadre législatif

### 1.1. La recherche

La loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur stipule clairement dans son Titre I, article 4, les missions du Service public de l'enseignement supérieur en matière de recherche :

*Les missions du Service public de l'enseignement supérieur sont : la formation initiale et continue, la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats, la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique, la coopération internationale.*

Elle poursuit, article 6 :

*Le service public de l'enseignement supérieur s'attache à développer et à valoriser, dans toutes les disciplines et, notamment, les sciences humaines et sociales, la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la technologie.*

*Il assure la liaison nécessaire entre les activités d'enseignement et de recherche. Il offre un moyen privilégié de formation à la recherche et par la recherche.*

*Il participe à la politique de développement scientifique et technologique, reconnue comme priorité nationale, en liaison avec les grands organismes nationaux de recherche. Il contribue à la mise en œuvre des objectifs définis par la loi n°82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France.*

*Il concourt à la politique d'aménagement du territoire par l'implantation et le développement dans les régions d'équipes de haut*

*niveau scientifique. Il renforce les liens avec les secteurs socio-économiques publics et privés.*

*Il améliore le potentiel scientifique de la nation en encourageant les travaux des jeunes chercheurs et de nouvelles équipes en même temps que ceux des formations confirmées, en favorisant les rapprochements entre équipes relevant de disciplines complémentaires ou d'établissements différents, en développant diverses formes d'association avec les grands organismes publics de recherche, en menant une politique de coopération et de progrès avec la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de la production.*

La mission de valorisation de la recherche est détaillée à l'article 7 :

*Le Service public de l'enseignement supérieur a pour mission le développement de la culture et la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche. Les établissements qui participent à ce service public peuvent être prestataires de services pour contribuer au développement socio-économique de leur environnement. Ils peuvent également assurer l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques ou techniques ou de vulgarisation, ainsi que la création, la rénovation ou l'extension de musées, de centres d'information et de documentation et de bases de données.*

## **1.2. La création des SCD**

L'organisation administrative des bibliothèques universitaires est régie par le décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de documentation dans les établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'Education nationale, modifié par le décret n°91-320 du 27 mars 1991. L'objectif de cette nouvelle réglementation était d'harmoniser et d'ordonner les différentes unités documentaires de l'université à l'intérieur d'un même service : le Service commun de la documentation (SCD). Le Président de l'université, désormais plus autonome, a entre les mains les instruments juridiques lui permettant de maîtriser ses dépenses documentaires.

Les textes proposent de créer les structures suivantes :

- un SCD qui englobe la totalité des bibliothèques de l'université ;

- des sections qui permettent de prendre en compte les BUFR qui souhaitent l'intégration, et ainsi assouplir, élargir et moderniser la notion de section, jusqu'alors trop calquée sur les anciennes facultés ;
- pour les bibliothèques qui ne souhaitent pas l'intégration, un système d'association qui rend possible la participation au réseau documentaire. Elles reçoivent ainsi un statut clair par rapport au SCD, qui est censé coordonner et pour le moins connaître tous les services documentaires ;
- un Conseil de la documentation qui réunit tous ces services et définit la politique documentaire de l'université, sous l'autorité du président. Il y a là un outil de concertation, de coordination, voire d'intégration important... pour ceux qui le veulent. Ces textes offrent donc la possibilité d'une négociation, entité par entité, pour établir, contractuellement, le mode de fonctionnement le plus adapté à la situation géographique, disciplinaire et fonctionnelle de chaque BUFR et structure documentaire.

Rien, dans les textes juridiques, ne précise le sort de la documentation recherche par rapport à la documentation destinée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles ; en l'absence de directive, les services ont toute liberté d'organisation, ou de désorganisation...

## 2. L'activité recherche à l'université

### 2.1. Organisation de la recherche en France

La recherche est divisée entre plusieurs entités : universités, écoles et organismes publics. Cette situation rend complexe la recherche publique, qui se structure sur un mélange des universités et d'organismes : 90% des laboratoires du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Etablissement public à caractère scientifique et technologique – EPST, sont imbriqués dans les universités<sup>3</sup>. Parmi ces laboratoires, 80% sont mixtes ou associés avec les universités, 20% sont des unités propres du CNRS mais sont souvent liées aux universités par convention.

---

<sup>3</sup> Ratio donné par Jean-Yves Mérimondol (alors Président de l'Université Louis-Pasteur Strasbourg et Président de la Commission Recherche de la CPU) lors d'un congrès de l'ADBU : *ADBU. Recherche et documentation : le rôle des bibliothèques par rapport aux besoins en information scientifique et technique des chercheurs.* (Dunkerque ; 17.09.99) Disponible à l'adresse suivante : [http://www.sv.cict.fr/adbu/actes\\_et\\_je/je99/ActesJE99.html](http://www.sv.cict.fr/adbu/actes_et_je/je99/ActesJE99.html)

Comme le soulignait Jean-Yves M erindol<sup>4</sup>, cette situation g n re des tensions, et soul ve des interrogations : qui pilote la recherche ? Comment concilier le d veloppement de la recherche et celui de l'enseignement ? Les universit s  tant autonomes, elles organisent leur recherche au plan local sans n cessairement travailler ensemble sur une strat gie commune. Les rapports avec les organismes nationaux sont diff rents d'une universit    l'autre, et d'une discipline   l'autre.

Plusieurs  volutions r centes sont   noter dans la conduite de la recherche   l'universit , qui vont influencer sur la gestion de la documentation :

- depuis le lancement de la politique contractuelle il y a une dizaine d'ann es, les  tablissements cherchent   d finir une organisation interne de la recherche. Apr s la juxtaposition de contrats s par s (d'un c t  ceux portant sur l'enseignement, de l'autre ceux concernant la recherche) pratiqu e dans un premier temps, cette politique contractuelle tend aujourd'hui vers une globalisation qui prend la forme d'un contrat unique « enseignement et recherche ». La n gociation du contrat va dans le sens d'un  quilibre entre les deux parties.
- la mise en place des  coles doctorales (qui regroupent plusieurs DEA et centres de recherche), destin es   la mise en  uvre de politiques de recherche plus coh rentes et   faciliter l'insertion des doctorants dans la vie  conomique, a conduit   des modifications de la formation doctorale (dans laquelle le poids du DEA diminue) et   renforcer les liens avec les milieux  conomiques.

La recherche s'effectue au sein de trois types d' quipes :

- les  quipes li es aux grands organismes (le CNRS pour ce qui concerne les Lettres, Sciences humaines et sociales)
- les  quipes d'accueil
- les jeunes  quipes

Toutes ces  quipes constituent les diff rents laboratoires d'accueil des DEA rassembl s en  coles doctorales sur les diff rents sites de l'universit .

Une  quipe de recherche peut  tre assimil e   une entreprise dont le but est de g n rer de la connaissance scientifique. La production est r alis e par ses membres ; de la qualit  et la quantit  de cette production d pend l'obtention de nouveaux financements indispensables   la poursuite des travaux.

---

<sup>4</sup> Cf. Jean-Yves M erindol, *op. cit.*

## 2.2. Les acteurs de la recherche

L'organisation de la vie intellectuelle des universités est traditionnellement gouvernée par deux pôles : d'une part l'enseignement, de l'autre la recherche. Le volet qui nous intéresse ici est principalement le second, celui de la recherche, incarné à l'université par les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle (DEA et, dans une moindre mesure, DESS) et par les personnes qui ont, d'une façon ou d'une autre, des activités de recherche et un statut y afférant : doctorants, chercheurs, enseignants-chercheurs (dont l'unique moteur de carrière universitaire est bien la recherche, ce qui, comme le soulignent Erhard Friedberg et Christine Musselin<sup>5</sup>, n'est pas sans créer d'antagonismes avec les activités d'enseignement qui constituent pourtant aussi une des missions des établissements d'enseignement supérieur).

## 2.3. Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est l'organe de consultation spécifique à l'activité « recherche » de l'université (article 30 de la loi du 26 janvier 1984) :

*Le Conseil scientifique propose au Conseil d'administration les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que la répartition des crédits de recherche. Il est consulté sur les programmes de formation initiale et continue, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés, sur les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux, sur les projets de création ou de modification des diplômes d'établissement et sur le contrat d'établissement. Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche, notamment dans le 3<sup>e</sup> cycle. »*

---

<sup>5</sup> FRIEDBERG Erhard, MUSSELIN Christine (dir). *Le gouvernement des universités : perspectives comparatives : actes du colloque organisé par l'Association française de science politique à Paris les 11 et 12 avril 1991*. Paris : Ed. L'Harmattan, 1992. 351 p.

### 3. Qu'est-ce que la documentation recherche en Lettres, Sciences humaines et sociales ?

#### 3.1. Définition

L'expression « documentation recherche » employée dans le titre de ce mémoire ne figure dans aucun texte officiel. Le terme « documentation » englobe la réalité des supports d'information disponibles à l'heure actuelle (tant imprimés qu'électroniques, littérature grise et éditions commerciales, monographies et publications en série...), le lien à la notion de recherche détermine le niveau auquel cette documentation s'applique. Le concept de « documentation recherche » pose déjà question en lui-même. Il est en effet possible d'entendre par ce terme à la fois la documentation *utile aux chercheurs*, celle *produite par eux* au cours de leurs travaux, et la publication des résultats de cette recherche.

Les documents utiles aux chercheurs ne sont pas uniquement ceux qualifiés de « niveau recherche » selon le modèle du Conspectus. Prenons malgré tout le temps de rappeler cette définition :

*Définition du niveau 4 : recherche*

*Collection comprenant l'essentiel des publications nécessaires aux études de doctorat et à la recherche. Elle comprend :*

- *une très large collection de monographies et d'ouvrages de référence généraux et spécialisés*
- *une très large collection de périodiques généraux et spécialisés*
- *une très grande collection de documents appropriés en langues étrangères*
- *une collection étendue d'auteurs très connus ou de notoriété moindre*
- *des accès définis à une très large collection d'informations en ligne localement ou à distance, comprenant des outils bibliographiques, des textes, des bases de données, des périodiques, etc.*

*Les documents plus vieux sont systématiquement conservés pour servir les besoins de la recherche historique.*

*Ce niveau 4 est donc bien différent du niveau 5, qui est le « niveau complet d'information » et qui, lui, tend à l'exhaustivité.*

Au cours de ses travaux, un chercheur peut avoir besoin de se référer à des textes de base et à des ouvrages de vulgarisation dans des disciplines connexes à son domaine de recherche. Or cette documentation est par nature destinée aux études de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles. C'est donc parfois l'usage qui est fait de la documentation, et non son niveau, qui la lie aux activités de recherche. Tous les documents utiles aux chercheurs n'ont pas pour autant leur place dans le fonds d'une bibliothèque de recherche. La documentation utilisée et prisée par les acteurs de la recherche en Lettres, Sciences humaines et sociales est précisément celle produite par leurs prédécesseurs : documents de travail (working papers), rapports d'étape, mémoires... toute littérature grise qu'il est souvent bien difficile d'identifier et de localiser, faute de politique de conservation et de communication clairement énoncée. Les thèses présentent également un grand intérêt, pour leur contenu et pour les références bibliographiques qu'elles recensent : celles-ci sont désormais correctement signalées au niveau national, et les outils de localisation augmentent en performance. Autre type de documentation propre à la recherche, les actes de colloques, qui valorisent les résultats et rendent publiques les rencontres scientifiques. On voit déjà poindre les enjeux d'une valorisation bien menée par tous les acteurs de la recherche universitaire et de la documentation.

### **3.2. Typologie des supports d'information « recherche »**

Les documents pouvant entrer dans la constitution d'un fonds de documentation recherche présentent une grande diversité, par leur contenu comme par leur forme : monographies (littérature grise ou non), périodiques sur papier ou en ligne, mélanges, bulletins internes des centres de recherche, dossiers thématiques et dossiers de presse, vidéos, cédéroms de bases de données bibliographiques, de texte intégral ou de données factuelles, current contents, tirés à part, préprints, cartes géographiques, archives de missions, microfiches et microfilms, documents de fouilles, ouvrages rares, anciens ou/et précieux, matériaux de terrain (notes et journaux, recueils de traditions orales, documents audiovisuels), papiers scientifiques (manuscrits divers, correspondance professionnelle, notes de cours, communications, rapports, ébauches d'études réalisées sur le terrain, fiches relatives à des collections d'objets), documents personnels (correspondance privée, journal intime pour les études sociologiques et/ou

psychologiques), archives d'institutions (programmes et rapports scientifiques, livres de délibération, procès verbaux, textes de conventions, notes de service, effectifs des diplômés qui permettent de retracer l'histoire d'un laboratoire en tant qu'institution), archives d'édition : jeux d'épreuves, bons à tirer, correspondances échangées entre auteurs, éditeurs et autres partenaires.

Cet inventaire à la Prévert laisse présager des spécificités de traitement liées à la nature même de la documentation visée, et la difficulté éventuelle de confier la gestion de tels fonds à un système de type « bibliothèque universitaire ». Il souligne en tout cas l'impossibilité de parvenir, au sein de chaque université, à une exhaustivité parfaite, et justifie l'existence de bibliothèques nationales de référence (la BNF, les Cadist et les bibliothèques d'établissements spécialisés) et les pratiques de travail en réseau.

### **3.3. Gestion des collections dans les centres de recherche et BUFR**

#### **3.3.1. Acquisitions**

En tout état de cause, la documentation recherche est spécialisée, liée aux programmes de recherche (du moins pour celle qui se trouve en centre de documentation des laboratoires ou des équipes de recherche). Son mode d'acquisition présente donc une grande variété : les collections se constituent par la voie commerciale (achat aux éditeurs, de façon directe ou indirecte), mais aussi et surtout par un système d'échanges de centre à centre (c'est notamment le cas de la plupart des revues à publication locale) ou entre chercheurs (pour les actes de colloques, les documents de travail, la littérature grise dans son ensemble), ceux-ci constituant pour les besoins de leurs travaux des réseaux également appelés « collègues invisibles ». Les acquisitions sont effectuées sur crédits des centres de recherche ou des UFR (budgets aux origines diversifiées), les chercheurs complétant parfois les ressources de leurs lieux de documentation en constituant une bibliothèque personnelle. Une partie non négligeable des collections des centres de recherche est constituée des dons de chercheurs, dons intervenant lorsque le propriétaire a achevé une thèse, ou à sa cessation d'activités universitaires (départ à la retraite, décès...).

#### **3.3.2. Plans de classement**

La documentation étant liée aux activités de recherche, les collections d'un centre sont bien souvent dispersées, du moins pour la plus utile au quotidien, dans les bureaux des

chercheurs, et adoptent donc une logique de classement liée à ses utilisateurs du moment. Lorsque les documents rejoignent le centre de documentation de l'équipe de recherche, ils peuvent être reclassés suivant une organisation propre aux disciplines d'excellence du centre ; on constate plus souvent la juxtaposition de petites collections, sans cohérence réelle de l'ensemble qui permette d'appréhender les fonds comme *une* collection au sens intellectuel du terme. Ces pratiques ne sont pas nécessairement à condamner, un même document pouvant faire l'objet d'exploitations successives suivant des points de vue très variés. Cet usage compris et admis, il s'agit de concevoir une organisation interne du lieu de conservation et/ou de communication suffisamment souple pour s'adapter aux besoins des usagers et permettant une identification et une localisation rapides des documents.

Le plan de classement d'une collection est, est-il besoin de le rappeler, en relation intellectuelle directe avec les modes de fonctionnement de chaque discipline, et doit nécessairement prendre en compte le mode d'acquisition et les étapes de constitution du fonds ; tout comme la démarche de recherche en Lettres et Sciences humaines est cumulative, et s'appuie sur les expériences passées, les collections reflètent la superposition des savoirs. Tous les éléments d'un fonds ne peuvent donc pas être fusionnés : il s'agit non pas d'une somme d'éléments séparables dans l'absolu, mais bien d'un tout cohérent. Le problème se pose avec acuité lors de la réception d'un don : le fonds hérité présente un intérêt *dans son ensemble*, qui peut ne plus être une fois le fonds disloqué...

### 3.3.3. Description intellectuelle des contenus

L'accès à l'information est le premier des services proposés par les centres de documentation spécialisés ; le choix des méthodes d'indexation doit donc être particulièrement réfléchi. Les documentalistes créent souvent un thésaurus ou répertoire local, adapté aux besoins des usagers puisque créé à partir des documents constituant la collection concernée, mais du fait même de cette spécialisation, rarement exploitable en réseau. Les outils de description, s'ils correspondent aux pratiques locales, sont encore trop peu conçus en concertation d'un centre à l'autre avec un souci de partage de l'information et de travail en coopération. Il sera possible de revenir sur ce problème au cours de cette réflexion, lorsqu'on abordera les moyens à mettre en œuvre pour une mutualisation, une meilleure exploitation des ressources documentaires et un accès facilité à la documentation de niveau recherche sous toutes ses formes.

### 3.3.4. Logiciels documentaires

La même remarque peut être appliquée au choix du logiciel documentaire. Depuis la création des SCD, les BUFR intégrées ou associées optent, sur proposition de la BU, pour l'informatisation de leurs fonds avec le Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) de la BU. Si on ne retrouve pas nécessairement partout tous les modules du SIGB, on constate néanmoins que le module de catalogage (permettant la localisation des documents sur tout un campus, voire toute une ville quand tous les SCD choisissent le même logiciel, et au-delà lorsque le catalogue est accessible sur le web, ce qui est de plus en plus le cas, ainsi que le module de prêt, sont presque systématiquement installés. Les bibliothèques de centres de recherche, ou les fonds « recherche » localisés dans des bureaux, composés souvent de collections de moins grande taille, n'ont – sauf exception – pas encore fait le pas de s'intégrer dans le catalogue commun du SCD, ni de choisir son logiciel en utilisation locale. La situation peut parfois être préoccupante : aucun inventaire des fonds n'ayant jamais été fait, aucun catalogue n'existe sur papier, et encore moins de manière informatisée... comment espérer alors rendre un service efficace au chercheur ? Certains centres disposent pourtant d'un fichier auteur, il est vrai sur papier, mais qui peut tout à fait être exploité pour une rétroconversion visant à intégrer le fonds au catalogue informatisé du SCD.

Pour les bibliothèques de recherche dont les fonds sont déjà informatisés, la gestion s'effectue souvent sur des logiciels documentaires dont les documentalistes sont familiers, tel Texto. Lorsque l'outil informatique est suffisamment maîtrisé par le responsable de la documentation, son utilisation peut s'avérer très satisfaisante. Il n'en reste pas moins que le partage d'information d'un centre à l'autre, et à plus forte raison entre les lieux ressources « recherche » et les BU-BUFR, est rendu difficile par l'incompatibilité des logiciels. Comme pour la mise en place d'un thésaurus, on peut en effet constater<sup>6</sup> que le fonctionnement des bibliothèques de centres de recherche reste encore très individualiste ; les logiciels sont souvent propres aux lieux, d'où les problèmes rencontrés lorsqu'il s'agit d'envisager une mise en commun des ressources documentaires (reformatage nécessaire...).

L'Internet permet aujourd'hui de communiquer en contournant les obstacles techniques locaux : de plus en plus de centres de documentation spécialisés choisissent de donner

---

<sup>6</sup> On peut en trouver des exemples dans la présentation de l'état des lieux des centres de documentation d'équipes de recherche à l'Université de Toulouse 2 – Le Mirail, annexe 2.

accès à leur catalogue par le Web, sur un site décrivant les activités du centre de recherche et les services proposés. Une consultation des sites les uns après les autres demeure toutefois nécessaire, sauf si un système de passerelle a été élaboré entre ces catalogues. Ce choix n'implique pas de changement radical de l'organisation interne de la gestion des ressources documentaires, tout en répondant aux exigences de services de ce type d'équipements.

Cette première présentation de la documentation recherche indique déjà les précautions à prendre quant à sa gestion dans l'université. Les types de documents concernés, leurs voies d'acquisitions et la spécialisation poussée des contenus conduisent à envisager un traitement spécifique, donc à mettre en place une organisation particulière, accompagnée de moyens adaptés. Il s'agit de viser l'intégration réelle de ce volet de la documentation universitaire dans l'ensemble documentaire organisé depuis 1985 par les statuts des SCD, tout en préservant et en respectant ses particularités de traitement et d'usage.

## **4. Les usages de la documentation par les chercheurs**

### **4.1. Diversité des profils et des activités**

Dresser le portrait du chercheur en Lettres, Sciences humaines et sociales est une véritable gageure, tant l'hétérogénéité de la population visée est importante.

Les différences se situent en premier lieu au niveau du statut des personnes amenées à effectuer des travaux de recherche : enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants en DEA, doctorants... Quel que soit le cas de figure, l'utilisateur qu'on définit comme « chercheur » ne se consacre pas à temps complet à une tâche unique : il peut conduire ou participer à un projet de recherche, enseigner, encadrer une recherche, rechercher des partenaires, construire et entretenir un réseau de collaboration, publier dans des revues ou dans des colloques, accomplir des tâches administratives et scientifiques (réunions, commissions...).

De la diversité des activités du chercheur naît celle des besoins documentaires. Il est important, pour l'organisation des acquisitions et des accès à la documentation, de bien prendre en compte non pas la personne utilisatrice d'un service, mais plutôt son profil de recherche dans l'activité concernée. Ainsi, pour ses travaux de recherche, un enseignant-

chercheur s'intéressera aux derniers développements de son domaine dans les périodiques spécialisés les plus récents. Pour ses fonctions d'enseignement, en revanche, il aura besoin de préparer des cours, d'élaborer des bibliographies à l'intention des étudiants, et donc d'avoir une bonne connaissance de la production éditoriale dans son domaine de prédilection en littérature de vulgarisation et manuels de base.

#### **4.2. Des besoins documentaires variés**

A la base, tout chercheur a acquis au cours de sa formation des habitudes de consultations documentaires nécessairement diverses. Un étudiant qui aurait fait peu d'usage de la BU donne un chercheur qui demeure ignorant, à plus ou moins long terme, des sources et outils documentaires de celle-ci. Il reproduit sans doute en cela le modèle reçu de ses professeurs. Il utilisera seulement la documentation directement à portée de main, dans son équipe de recherche ou sa BUFR, et sa documentation personnelle. D'où l'importance, pour une utilisation plus complète et efficace de la documentation proposée sur le campus, de mettre en place des formations à la méthodologie documentaire à l'intention des étudiants de premier cycle, mais également des jeunes chercheurs et, sous forme de formation continue, des enseignants.

Le rapport à la documentation varie également, c'est une évidence qui mérite d'être soulignée, selon l'appartenance disciplinaire. Les différences de comportements ont sans doute pour origine la nature des objets d'étude et des méthodes de travail. Par exemple, la documentation (textes originaux, critiques littéraires, chroniques...) est le matériau de base d'un littéraire ou d'un historien, qui en sont nécessairement familier dès le premier cycle de leur formation universitaire. Chaque discipline présente également ses propres usages au niveau de l'obligation de recourir à des recherches bibliographiques pour la production d'écrits universitaires ou scientifiques : mémoires, thèses, articles de recherche... L'institution universitaire assure la reproduction de modèles non explicites par la sanction des productions jugées non conformes. Les exigences diffèrent d'une discipline à l'autre en matière de recours à la citation, de présence de synthèses bibliographiques, du nombre de références pour qu'un travail soit reconnu.

L'observation des pratiques souligne que ce sont les chercheurs en formation et les chercheurs débutants qui ont le plus recours aux services documentaires. Bien souvent, les chercheurs confirmés disposent d'une documentation personnelle importante qui se constitue dès l'entrée dans la carrière, et peuvent recourir aux collègues invisibles. Ils confient souvent les travaux de veille documentaire aux étudiants et aux doctorants ! On

peut rappeler un constat souvent mentionné dans les études de comportements des chercheurs dans la quête d'information : la première source est, par tradition, le réseau personnel : l'équipe de recherche au sein de laquelle le chercheur travaille, les doctorants auxquels il délègue des recherches préliminaires, les chercheurs qui, en France principalement, « creusent » les mêmes problématiques, les chercheurs qu'il rencontre dans des réunions ou des colloques... Si bien que l'information la plus fraîche circule souvent de manière informelle<sup>7</sup>. A noter également que le développement d'Internet ces dernières années, avec l'utilisation du courrier électronique, a accentué cette tendance en facilitant l'échange de la littérature grise, voire des articles, de chercheur à chercheur. Il paraît important de souligner que les besoins documentaires d'un chercheur se définissent nécessairement selon le niveau de la recherche : il est clair qu'un professeur spécialiste qui fait référence dans sa discipline aura des attentes différentes de celles d'un étudiants de DEA qui en est au premier contact avec la recherche et s'attache principalement à définir un sujet de mémoire qui soit susceptible d'évoluer vers une thèse par la suite.

#### **4.3. Les pratiques documentaires**

De manière générale, on peut partir du constat que le chercheur en Lettres, Sciences humaines et sociales mène une activité plutôt solitaire, la nature des outils nécessaires à ses recherches ne nécessitant pas forcément (contrairement aux laboratoires des scientifiques) qu'il se joigne à d'autres pour mutualiser les ressources et ainsi réduire les coûts. Les créneaux de recherche sont également parfois extrêmement étroits, ce qui autorise un certain isolement, et explique que l'esprit de partage d'information et de travail en réseau ne soit pas encore très implanté dans le milieu de la recherche universitaire, bien que la tendance actuelle pour l'octroi de crédits de recherche soit à l'interdisciplinarité et à la mise en commun des ressources. En Lettres, sciences humaines et sociales, rien n'oblige donc le chercheur à travailler en équipe, d'où une certaine mobilité : avec une connexion à Internet et une liaison au campus, chacun peut (en grossissant le trait) travailler seul chez lui Les attentes en terme de documentation s'en trouvent nécessairement très diversifiées.

---

<sup>7</sup> Cf. **PEROL-ISAACSON Dominique, LAMY-FAURE Catherine, SABATIER Isabelle**. Entre tradition et innovation : les pratiques des chercheurs en économie/gestion. *BBF*, 1999, t.44, n°5, p.36.

Où qu'il se trouve pour travailler, le chercheur doit être en mesure, à tout instant, de disposer de connaissances de toutes sortes. Si ces connaissances ne se trouvent pas en lui ou si elles sont incomplètes, il aura recours à des sources externes, en passant par trois voies principales :

- celle que lui offrent les services de documentation : les ouvrages, revues et bases de données. Il sait que l'information y a été structurée de façon à pouvoir être exploitée par des individus investis dans des activités diverses ;
- celle qu'il s'est constituée au cours de son activité, qui est une sorte d'extension de sa mémoire individuelle. Ce sont alors les traces d'une activité antérieure qu'il réexploite.
- l'Internet depuis quelques années, surtout en sciences sociales : l'information y est brute et non structurée, mais "fraîche" et fiable, puisqu'elle émane des organismes nationaux et internationaux (données économiques, statistiques) ou des organismes de recherche. Les chercheurs identifient 3 ou 4 sites intéressants pour leur recherche et les fréquentent assidûment. Cette pratique enrichit leur documentation personnelle.

Il n'est plus nécessaire de souligner l'importance d'organiser toutes les données manipulées pour en permettre une utilisation ultérieure... Les centres de documentation privés des chercheurs se forment sur cette logique. Les rapports sont tout à fait différents avec, d'une part, la documentation personnelle, qu'on s'est appropriée, dont on connaît les richesses mais aussi les limites, et d'autre part une documentation externe qu'il faut aller quérir hors de son « univers ». Cette démarche de quête viendra probablement interrompre le rythme de l'activité, chose souvent mal vécue, et d'autant plus lorsqu'elle nécessite un déplacement géographique. Le choix de la voie électronique pour la communication de cette information distante n'annulera pas la barrière constituée par le mode d'utilisation de l'outil-ressource (problèmes de l'interface, de la syntaxe de recherche, du vocabulaire...).

## **5. Où se trouve la documentation recherche dans l'université ?**

L'université ne dispose d'aucun texte réglementaire pour organiser la documentation recherche ; d'où un certain émiettement et des disparités d'une université française à l'autre, mais également au sein d'un même campus. Actuellement, ces ressources

documentaires, quel que soit leur support, peuvent être recensées à la BU, en BUFR, dans des centres de documentation / bibliothèques de recherche clairement identifiés, mais également sur des étagères ou dans des armoires de bureaux d'enseignants-chercheurs. Chaque lieu fonctionne suivant sa logique interne, tant pour les acquisitions que pour le traitement, la conservation et la communication des documents. Les statuts des personnels en charge de cette documentation varient eux-aussi considérablement. Les crédits alloués diffèrent, dans leur nature et dans leur importance, suivant leur origine et la politique de l'université, des UFR et des centres de recherche. Autant de paramètres qui créent une grande disparité des lieux et des situations au sein de ce qui reste un seul établissement d'enseignement et de recherche : l'université, et d'un Service de la documentation qui se veut « commun ».

### **5.1. La création des bibliothèques de proximité**

Historiquement, la construction des bibliothèques universitaires n'a pas toujours été simultanée à celle des bâtiments universitaires. En outre, les bibliothèques se sont installées dans des bâtiments autonomes, éloignés des locaux de recherche. Même si cet éloignement ne se traduisait que par des centaines de mètres, la distance semble avoir constitué un obstacle difficile à franchir et encouragé la constitution de bibliothèques de proximité. S'il est des cas où la distance par rapport à la BU a à juste titre favorisé la création d'une bibliothèque, il en est d'autres où la BU n'a peut-être pas su (ou pas pu, faute de crédits) aller au devant de son public pour l'inciter à lui rester fidèle. Le besoin d'un instrument proche et facilement accessible a donc été une des causes essentielles de la création des BUFR, pour leurs missions d'accompagnement de l'enseignement comme de la recherche.

### **5.2. Définition d'une bibliothèque de recherche**

Maurice Garden, ancien responsable du secteur Sciences humaines et sociales à la direction de la recherche du Ministère de l'Éducation nationale (DRED) propose une définition de la bibliothèque de recherche en Lettres et Sciences humaines<sup>8</sup>, qui pourrait somme toute être appliquée également aux Sciences sociales. Selon lui, la bibliothèque de recherche se caractérise par sa proximité, celle-ci étant à comprendre au sens géographique comme au sens d'un service en adéquation totale avec les besoins précis

---

<sup>8</sup> Cf. **GARDEN Maurice**. Les bibliothèques de recherche. *BBF*, 1996, t.41, n°2, p.20-25.

des chercheurs de l'université de rattachement : acquisitions et services spécifiques. « La bibliothèque est le lieu principal où s'effectue la recherche, l'équivalent du laboratoire des scientifiques ; elle est le réservoir des sources sur lesquelles travaillent les chercheurs, ce qui induit la fonction patrimoniale présente dans nombre de bibliothèques, devenues bibliothèques de recherche au fil du temps grâce à l'accumulation des ouvrages (...) La bibliothèque de recherche est une bibliothèque de référence permettant aux chercheurs d'avoir un accès direct et rapide aux documents, qu'ils soient matériellement présents ou non. C'est un instrument de pointe, largement ouvert à l'ensemble de la production internationale sur certains thèmes d'excellence. La spécialisation dans un domaine de recherche est alors renforcée par une fonction de veille documentaire visant à atteindre une quasi-exhaustivité. » Valérie Travier<sup>9</sup> propose de rapprocher cette fonction « de celles qui échoient aux CADIST : créés en 1980, ils remplissent en effet une mission de veille documentaire dans un champ disciplinaire déterminé et visent à l'exhaustivité des documents instruments de recherche quel qu'en soit le support ou la forme. La documentation qu'ils acquièrent est essentiellement étrangère. S'y ajoute une mission de diffusion via le PEB. La recherche de l'exhaustivité conduit à accorder une importance particulière à la littérature grise, aux publications étrangères qui représentent 80% de la documentation acquise et aux périodiques. »

Si les Cadist répondent à une vocation nationale, ils ne résolvent évidemment pas le problème de la proximité de la documentation, sauf pour les chercheurs des universités dans lesquelles ils sont implantés. En outre, la carte des Cadist ne recouvre par tous les champs disciplinaires des sciences humaines.

On peut expliquer le développement des bibliothèques de recherche, outre l'évidente concentration de documents très spécialisés nécessaires à la poursuite de travaux de recherche, par le manque de moyens dont ont trop longtemps souffert les BU et qui a amené les responsables de laboratoires à pallier cette carence par la création de bibliothèques destinées à leurs domaines, mais également par la volonté de certains enseignants-chercheurs de se constituer un « pré carré », voire une « chasse gardée » documentaire.

---

<sup>9</sup> Cf. TRAVIER Valérie. *Op.cit.*

# ***Les SCD de l'UT2 et de l'UT1 : des réponses différentes***

Après une présentation générale de l'activité recherche et sa documentation en université, il paraît intéressant de faire le point sur la situation à l'Université de Lettres et Sciences humaines Toulouse 2 – Le Mirail, sur les projets en cours (construction d'une nouvelle BU centrale) et de se pencher pour information sur les choix opérés par l'Université de Sciences sociales Toulouse 1.

## **1. L'UT2 : un espace pour la recherche dans la nouvelle BU centrale**

### **1.1. Les structures de la recherche au Mirail**

#### **1.1.1. La Maison de la recherche**

##### *1.1.1.1. L'influence des mouvements nationaux sur l'organisation miralienne*

Depuis les années 60, notamment grâce à la création et l'importance prise par de grands organismes de type CNRS, on assiste à une structuration de la recherche en Lettres, Sciences humaines et sociales en centres, sur le modèle de la recherche scientifique. Les équipes s'organisent donc, et mettent leurs moyens en commun. On constate la constitution parallèle de fonds documentaires dont la gestion nécessite rapidement le recrutement de personnel documentaliste. Face à la demande de documentation, tandis que des noyaux de centres de recherche se forment (interdisciplinarité des recherches), les centres de documentation les plus importants cherchent à réunir leurs collections dans un cadre augmenté et consolidé.

Deux mouvements se font jour ensuite :

- la création de grands outils, parmi lesquels les maisons spécialisées disposant de locaux, de moyens pour l'acquisition et le traitement de la documentation, de dispositifs informatiques adaptés. On voit donc naître de grandes bibliothèques de

recherche thématiques comme la Maison de l'Orient et de la Méditerranée à Lyon (1976, cette bibliothèque est aujourd'hui associée au SCD).

- la mise en place de noyaux de recherche en Sciences de l'Homme et de la Société : les « Maisons »<sup>10</sup>. « Maisons des Sciences de l'Homme » ou par thématique précise, elles ont le souci d'offrir des locaux adaptés et des moyens pour l'exploitation de la documentation recherche. Des maisons pluridisciplinaires abritent ainsi les meilleures équipes de recherche et leur documentation dans un bâtiment commun, dans un souci de rationalisation. La création d'une bibliothèque unique pour toutes les disciplines fut souvent la conséquence de ce mouvement<sup>11</sup>. Sur le plan pratique, cette bibliothèque présente souvent les collections des centres de recherche selon un classement différencié, par juxtaposition des fonds d'origine.

Malgré ces tentatives de regroupement, la terminologie des sciences dures a mis et met encore du temps à devenir réalité dans les disciplines évoquées. Il y a d'évidence nécessité d'aider ces centres de documentation à fonctionner en réseau, car ils sont complémentaires et se recoupent peu.

1.1.1.2. *La structuration actuelle de la Maison de la recherche de l'UT2*

Témoignant de l'importance accordée à la recherche, la Maison de la Recherche, première créée par une université de Lettres et Sciences humaines, a ouvert ses portes en 1994. L'objectif était de renforcer, compléter et donner une cohérence au dispositif de soutien, valorisation et transfert de la recherche en réunissant les moyens jusqu'alors fragmentés sur le campus. Dans le même temps, une convention entre l'Université et le CNRS a abouti à la création d'une Unité Mixte de service (UMS) qui intervient en appui à l'ensemble des équipes comme centre de gestion administrative et financière, centre de ressources en information et en informatique, centre de promotion et de valorisation de la recherche et centre de relations internationales recherche.

La Maison de la recherche a récemment rejoint le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme qui concourt à renforcer les coopérations interdisciplinaires autour de 3 axes reconnus comme pôle d'excellence : patrimoine, territoire et territorialité, études sur le travail.

---

<sup>10</sup> Cf. la convention des MSH : <http://www.univ-tlse2.fr/msh/reseau/convention.html> et la charte des MSH : <http://www.univ-tlse2.fr/msh/reseau/charte.htm>

<sup>11</sup> Voir à ce sujet le projet de mutualisation des fonds MSH, en 1.4.2.

### 1.1.2. Les autres lieux de la recherche

Si l'objectif originel de la Maison de la Recherche était de réunir toutes les équipes de recherche en un même bâtiment pour favoriser les échanges entre chercheurs, la réalité actuelle témoigne d'une forte disparité de moyens et d'intérêt porté aux champs d'étude et de recherche. Aujourd'hui, seules les équipes de recherche impliquées dans le programme MSH y demeurent « physiquement »<sup>12</sup>. Les autres (en grande majorité des équipes relevant de domaines purement littéraires) ont regagné les locaux des UFR, où leurs membres possédaient déjà souvent un bureau. Cette réorganisation spatiale peut être également rattachée au manque de place dans le bâtiment pourtant imposant de la Recherche.

## 1.2. Etat des lieux de la documentation recherche

La documentation recherche est, de part l'organisation de la recherche et les localisations multiples d'équipes de recherche sur le campus, particulièrement essaimée. Il est toutefois possible de tenter de dresser une carte des collections et des services proposés aux chercheurs dans les diverses structures documentaires de l'Université : bibliothèques et centres de documentation des équipes de recherche, bibliothèques d'UFR (BUFR), bibliothèque universitaire centrale (BUC). Il reste à préciser qu'une connaissance très précise des collections est difficile à obtenir actuellement, le moment (après l'explosion de l'usine AZF et dans un mouvement de réorganisation générale de l'université effectuée en vue de la reconstruction progressive du campus du Mirail) n'étant pas particulièrement bien choisi pour disposer des données statistiques nécessaires au fondement d'une formalisation.

### 1.2.1. Les centres de documentation de la Maison de la recherche

Un recensement a été effectué dans le cadre de la mission liée au projet d'installation de la documentation recherche dans la nouvelle BU centrale<sup>13</sup>. Celui-ci couvre les fonds liés aux équipes de recherche intégrées au programme MSH de Toulouse, qu'elles soient ou non localisées à la Maison de la Recherche. Les fonds particuliers des chercheurs membres de ces équipes n'ont pas été considérés. Il s'agit donc de 17 fonds documentaires « recherche » dont 15 étaient, avant l'explosion de l'usine AZF, situés dans la Maison de la Recherche et hébergés dans les locaux des équipes. Le

---

<sup>12</sup> Cf. présentation de la Maison de la Recherche en annexe 2.

fonctionnement en était assuré par 7 documentalistes spécialisés (dont 5 à la Maison de la Recherche). Sans entrer dans le détail<sup>14</sup>, on peut souligner les caractéristiques de ces fonds :

- ils appartiennent aux laboratoires de recherche et correspondent à des acquisitions, des échanges, des dons ;
- ce sont des fonds spécifiques que se sont procurés les équipes en adéquation avec leurs programmes de recherche, complémentaires de ceux de la BU et des BUFR ;
- ils se sont installés dans les locaux des équipes de recherche et sont accessibles aux membres de ces équipes ainsi, souvent, qu'à des utilisateurs extérieurs, selon des créneaux horaires variés en fonction des personnels affectés aux tâches documentaires.

## 1.2.2. La documentation recherche dans les UFR

### 1.2.2.1. *La BUFR d'Anglais*

La BUFR d'Anglais fait exception sur le campus du Mirail / elle gère et communique en effet à la fois la documentation pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles et la documentation recherche. L'UFR d'Anglais, aux dires des chercheurs et de la bibliothécaire responsable de cette entité, ne recèle aucune documentation recherche hors de la bibliothèque (hormis quelques documents acquis sur des fonds personnels par les chercheurs). La bibliothèque est donc réellement considérée comme *le* lieu ressource, tant pour la documentation présente que pour les accès à distance. Elle acquiert la documentation de niveau recherche de langue anglaise trop coûteuse pour faire l'objet d'un achat personnel d'un chercheur (des collections, des séries ou des cédéroms), des livres de concours (liés aux programmes) considérés comme utiles à la recherche dans la mesure où il s'agit de la documentation la plus innovante. Les collections s'enrichissent en outre des thèses locales, des publications collectives ou individuelles, des actes de colloques, de la revue *Anglophonia* produite localement, de périodiques par un système d'échanges. Ces fonds sont intégrés au catalogue commun du SCD, l'indexation Dewey y est appliquée et utilisée pour le classement depuis 15 ans (le libre-accès concerne un tiers des collections, le reste étant en magasin). Un enseignant-chercheur, très investi dans la formation doctorale, est responsable des liens avec la BUFR.

---

<sup>13</sup> Cf. 1.4.2.

<sup>14</sup> On trouvera le détail en annexe 2.

#### 1.2.2.2.

#### *La BUFR de linguistique/philosophie/musicologie*

Cette BUFR ne possède que peu de documents de niveau recherche ; elle effectue des acquisitions pointues (principalement des ouvrages) prescrites par les enseignants pour les étudiants. Il existe en revanche dans l'UFR des centres de documentation liés aux équipes de recherche (17<sup>e</sup> siècle, linguistique, lettres, langues et arts). Chacune de ces équipes a un interlocuteur privilégié pour le volet documentaire. Il existe une réelle volonté de concertation avec la linguistique pour parvenir à une plus grande complémentarité des deux fonds, enseignement et recherche. Par l'intranet, la BUFR a la possibilité de consulter le module d'acquisition de Horizon afin de connaître les titres commandés par la BU centrale ; en dehors de cet outil, aucune concertation n'est encore mise en place avec les acquéreurs des disciplines concernées à la BU centrale. L'Ingénieur d'étude chargée de la BUFR a substitué à la commission bibliothèque de l'UFR des échanges réguliers avec les enseignants, et ce système s'avère payant. Les chercheurs, eux, se tournent plus volontiers vers la documentation de la Maison de la Recherche, leurs propres centres de documentation ou la BU centrale. Il est important de préciser que la totalité des fonds de cette bibliothèque est en accès indirect, en attendant une restructuration des locaux. Si les ressources documentaires de niveaux étude et recherche sont pour le moment séparées dans cette UFR, il pourrait être envisagé, avec des moyens supplémentaires (notamment en personnel formé), d'intégrer une orientation « recherche » à la BUFR ; on trouve en effet ici l'illustration de la notion de « proximité » requise : l'offre correspond exactement à la demande (pour les seuls 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles pour le moment), la responsable est par exemple prête à accélérer des acquisitions en cas de besoin (grâce à des relations privilégiées avec le libraire fournisseur) et à ouvrir exceptionnellement les portes pour effectuer un prêt.

L'intégration catalographique est en cours, par le biais de récupérations de notices du Sudoc ; le catalogue papier est à jour. D'éventuels aménagements sont effectués pour l'adaptation du répertoire RAMEAU, une double indexation étant alors inscrite dans la notice Horizon.

#### 1.2.2.3.

#### *Le cas particulier de la BUFR d'Espagnol/Portugais*

L'UFR d'Espagnol consacre depuis plus de 20 ans un budget spécifique à la documentation, ce qui, accompagné d'une forte volonté du personnel responsable, a permis un développement important et réfléchi des collections de tous niveaux. La

création du Cadist a traduit la reconnaissance d'un fonds recherche important<sup>15</sup>. Aujourd'hui, les revendications portent sur la mise en valeur de *tous* les fonds recherche du département Espagnol et Portugais par une intégration de la documentation recherche non incluse dans les thématiques du Cadist dans un « pôle ibérique » localisé à la nouvelle BU centrale<sup>16</sup>.

### 1.2.3. Quelle place pour la documentation recherche à la BU centrale ?

La BU centrale tente au quotidien de remplir ses missions d'accompagnement de l'enseignement *et* de la recherche, tant au niveau de son service d'acquisitions (monographies et périodiques) qu'à celui du service de recherche documentaire<sup>17</sup>.

#### 1.2.3.1. *Le Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST)*

L'Université de Toulouse 2 – le Mirail anime depuis 1991 le Cadist de langues, littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines. La gestion en est conjointe avec l'université de Bordeaux 3 : Toulouse est chargée de la couverture documentaire pour la péninsule ibérique et Bordeaux pour l'Amérique latine et l'Afrique lusophone. Le Cadist de Toulouse est également pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BNF), ce qui permet à l'université de renforcer plus spécialement ses collections dans des domaines comme la littérature ibérique (médiévale, du Siècle d'Or et du 18<sup>e</sup> siècle). La création du Cadist, acte de consolidation de la documentation recherche au niveau national a été effectuée par regroupement des fonds de la BUFR d'Espagnol/Portugais et de la BU. Le service, comme la plupart des Cadist, a été dès l'origine intégré à la BU centrale.

Avec la réorganisation permise par la création d'un nouveau bâtiment est apparu le projet de constitution d'un « pôle ibérique » qui, autour du pôle d'excellence qu'est le Cadist, rassemblerait toute la documentation sur la péninsule ibérique, toutes langues confondues. Dans un premier temps, seul le fonds d'espagnol serait intégré à la BU, le portugais (qui représente environ 10 000 francs/1526 euros de budget annuel) rejoindrait les collections dans un second temps. Un don de 2500 ouvrages de littérature religieuse ibérique provenant de la bibliothèque des Jacobins de Toulouse, dont 600 sont antérieurs à 1824, viendra enrichir ce pôle, proposant ainsi un support de recherche éventuel. Un

---

<sup>15</sup> Cf. historique de la création du CADIST en 1.2.3.1.

<sup>16</sup> Cf. 1.2.3.1..

programme de numérisation de ces 600 volumes a été élaboré par le SICD des universités de Toulouse (service aux missions transversales), la conservation du patrimoine étant une des missions dévolues à ce service. Il est prévu également que les fonds anciens de la BUFR d'Espagnol rejoignent les magasins communs aux divers domaines d'acquisitions de la BU centrale. En réalité, le projet de pôle ibérique ayant trouvé validation récemment<sup>18</sup>, son installation est prévue pour la deuxième tranche de travaux (à horizon 2003), celle-là même qui devrait accueillir les collections mutualisées de la Maison de la Recherche. Jusqu'à présent, le fonds Cadist était accessible dans un magasin ouvert à tous, les collections présentées selon un classement par ordre d'arrivée (numéro d'inventaire précédé des lettres CE pour Cadist Espagnol, CP pour Cadist Périodiques). Il reste à réfléchir sur une nouvelle organisation intellectuelle des fonds, dans un établissement qui a posé pour base de fonctionnement le libre-accès généralisé avec indexation Dewey. D'autre part, le souhait des enseignants de l'UFR d'Espagnol de voir regroupées en un seul espace toutes les collections (documentation recherche du Cadist et de la BUFR et documentation générale BU) n'a pas été exaucé ; le lien thématique verra sa traduction matérielle dans une liaison verticale : collections BUFR et BU non Cadist au premier étage, Cadist au 4<sup>e</sup> étage... peut-on encore parler de « pôle » ?

#### 1.2.3.2. *Les acquisitions de niveau recherche*

##### ***Les monographies***

Parmi les acquisitions effectuées par la BU centrale, (effectuées) via le circuit commercial, la documentation que l'on considère comme destinée à la recherche est constituée des actes de colloques, des publications des sociétés savantes, des éditions commerciales non expurgées de thèses. Une grande partie de cette documentation est en langue étrangère, et s'adresse par le fait principalement au étudiants avancés de niveau maîtrise et plus. Le conservateur responsable des acquisitions en monographies regrette en revanche la méconnaissance des fonds recherche de la BU par les principaux intéressés, et le manque de coopération entre la BU et les centres de documentation de la Maison de la Recherche.

---

<sup>17</sup> Il sera possible de décrire plus loin son implication dans la gestion du dépôt et du signalement des thèses.

<sup>18</sup> Cf. Lettre des enseignants et personnel de la documentation en annexe 5.

### *Les périodiques<sup>19</sup>*

Ce service traite les abonnements à 3700 titres vivants (dont 900 pour le Cadist), la conservation et la communication de 1000 titres morts ou arrêtés.

Les acquisitions<sup>20</sup> « 3<sup>e</sup> cycle et Recherche » à la BU centrale sont centrées sur l'achat de grandes bibliographies nationales et internationales paraissant sous forme de périodiques (support papier ou cédérom), ainsi que sur l'achat d'un nombre important de périodiques très spécialisés (16 disciplines au total). Ces outils bibliographiques sont également très utiles pour le service de recherches documentaires informatisées, pour le service « acquisitions d'ouvrages » et pour le service « catalogage d'ouvrages ».

Les périodiques spécialisés présentent l'intérêt de faire le point sur l'état de la recherche dans un domaine précis et d'ouvrir des voies sur de nouvelles recherches possibles. Les articles de revues sont les véritables « moteurs » de la recherche dans les spécialités les plus pointues (psychologie, linguistique, géographie, histoire), rôle que ne jouent pas toujours les ouvrages de synthèse.

La BU centrale assure le remplacement des numéros de périodiques disparus (c'est-à-dire empruntés par des lecteurs et non rendus) ; ce sont en général des numéros de la plus grande importance et du plus grand intérêt. Elle procède au doublage des périodiques très lus et très demandés. La BU centrale investit donc annuellement environ 1 100 000 francs / 167 694 euros dans les abonnements aux périodiques, CADIST exclu. 130 000 francs / 19 918 euros, auxquels il convient d'ajouter d'autres sources de financement (BNF, SCD etc.), sont consacrés aux abonnements destinés au Cadist, en castillan, catalan, majorquin, galicien, basque, andalou, portugais. Au total, 900 titres de périodiques sont acquis sur les crédits du CADIST, en fonction des demandes des professeurs et des chercheurs. Le budget total du CADIST, se montait en 2001 à 659 251 F soit 100 502, 16 euros.

La BU centrale achète en un grand nombre d'exemplaires tous les périodiques édités par les Presses universitaires du Mirail (PUM) en vue d'échanges internationaux avec une centaine d'universités dans le monde. Cette procédure permet l'acquisition d'une centaine de titres supplémentaires, en général très précieux au niveau 3<sup>e</sup> cycle, car provenant d'universités étrangères sélectionnées, et à la pointe de la recherche.

---

<sup>19</sup> Ces informations ont été fournies par le conservateur responsable de ce service, sous forme écrite : LEROI, Françoise. Grandes lignes du développement des collections de bibliographies, de périodiques et de CD ROM pour 2000-2001. (document interne)

<sup>20</sup> Les critères de sélection des périodiques sont présentés en annexe 5.

Les revues publiées par les PUM sont facturées à moitié prix à la BU centrale afin que celle-ci soit en mesure de les diffuser dans le monde entier. Le système est aujourd'hui bien rôdé, et fonctionne parfaitement.

1.2.3.3. *Les services aux chercheurs*

***La bibliographie***

La BU centrale, dans ses bâtiments actuels, tient à la disposition des chercheurs une salle de bibliographie offrant en consultation sur place des encyclopédies et dictionnaires spécialisés, des répertoires biographiques, les catalogues de grandes bibliothèques, des bibliographies analytiques rétrospectives et courantes... documents dont la Maison de la Recherche ne possède pas de doublons. Il s'agit d'un service spécifique recherche, assez mal exploité jusqu'à présent, très mal connu des différents publics. Les étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles disent trouver là un espace de travail toujours calme et libre... preuve de sa sous-fréquentation par le public visé ! Cette partie des collections de la BU aurait mérité qu'on lui accorde une réflexion importante en amont menée par un groupe de travail intégrant des membres de chaque service puisque la bibliographie est transversale par nature. Une mise au point avant le déménagement aurait permis de préparer un espace recherche documentaire sur tous supports, vitrine de l'accueil des chercheurs dans le nouveau bâtiment. Cet effort a été accompli en partie, mais la charge de travail à laquelle le personnel a à faire face quotidiennement ne permet pas toujours de se consacrer librement et de manière continue (donc efficace) à ce genre de dossier. Les bouleversements et la réorganisation rendus nécessaires par l'explosion de l'usine AZF n'ont fait que diminuer la disponibilité du personnel pour ce dossier. Il s'agit aujourd'hui de le reprendre pour y intégrer les propositions concernant la deuxième tranche de travaux.

***La recherche documentaire, aujourd'hui et dans la nouvelle BU centrale : papier et électronique***

Les usagers ont actuellement à leur disposition une quarantaine de titres de cédéroms, ce qui est déjà beaucoup lorsqu'on considère les besoins en maintenance, mais bien peu au vu de la production. L'axe bibliographique est préféré à celui du texte intégral. L'accès aux postes est libre, y compris pour l'Internet. Il est cependant difficile d'analyser l'utilisation que le public de chercheurs peut faire de ce service ; comment en effet repérer le profil des usagers autonomes lorsqu'on est très occupé à assister d'autres lecteurs ?

La réorganisation de ce service pour l'intégration dans le nouveau bâtiment suscite bien des interrogations : comment repenser les accès ? Comment mieux intégrer les ressources de la bibliographie sur papier ?

La volonté pour le futur bâtiment est de conserver au maximum le libreaccès, de manière à ce que les usagers autonomes puissent se débrouiller seuls. Il n'est pas prévu de différenciation des publics. Un système de réservation sera mis en place selon l'affluence pour les cédéroms et de façon systématique pour l'Internet. Le nombre de postes sera grandement supérieur à l'offre actuelle, sans que l'on connaisse vraiment pour le moment le mode de gestion d'un tel parc. La mise en place d'un système d'information<sup>21</sup> devrait permettre d'intégrer tous les outils de recherche documentaire, en associant dans un projet commun les différents services de la BU centrale, mais également chaque structure documentaire du campus.

### **1.3. La valorisation des résultats de la recherche**

#### **1.3.1. Actions en direction du 3<sup>e</sup> cycle**

La BU centrale et la Maison de la Recherche sont partenaires dans la familiarisation des 3<sup>e</sup> cycles aux outils de la recherche documentaire. Le personnel du service de recherche documentaire de la BU travaille avec l'Institut des études doctorales (IED) pour préparer les actions de formation aux doctorants. L'équipe de formateurs comprend également des intervenants du Département Archives et Médiathèques, le Centre de formation aux carrières des bibliothèques localisé à Montauban. Les interventions (sous forme de TD) portent principalement sur l'utilisation des bases de données bibliographiques, en particulier sur la formulation des requêtes (syntaxe d'interrogation), en lien direct avec les problématiques qui intéressent les étudiants.

Un « Guide du Thésard<sup>22</sup> » élaboré conjointement par le Service d'information et d'orientation universitaire (SIOU), l'Institut d'études doctorales (IED), le Centre de promotion de la recherche scientifique (CPRS), le service de scolarité 3<sup>e</sup> cycle et le service des thèses de la BU centrale, a permis de 1997 à 2000 de tenir à disposition des doctorants en un seul et même document les informations officielles issues de la réglementation nationale, des données sur l'organisation de la Recherche propre à l'Université du Mirail, des conseils sur les aides qu'un doctorant peut chercher à se

---

<sup>21</sup> Cf. sur ce sujet le développement en 5.2.3.

<sup>22</sup> Cf annexe 4.

procurer. L'édition de ce guide est malheureusement suspendue depuis 2000 pour des raisons matérielles ; c'était un exemple à suivre de coopération à échelle locale entre tous les acteurs de la recherche et de la valorisation de ses résultats.

Le service de la scolarité 3<sup>e</sup> cycle et le service des thèses de la BU centrale gèrent également en commun le dépôt et le signalement des thèses sur papier, ainsi que l'envoi d'un exemplaire à l'ANRT de Lille. Cette coopération aboutit à l'intégration des thèses dans les collections de la BU centrale, donc dans le catalogue du SCD et du SUDoc (où elles sont indexées en langage RAMEAU), à l'édition d'un annuaire des thèses reprenant, en plus d'une fiche signalétique : le résumé rédigé par l'auteur, les descripteurs retenus avec l'aide des bibliothécaires, la localisation à la BU centrale (cote). Cet annuaire est, comme le *Guide du thésard*, une publication du CPRS.

### 1.3.2. Les Presses universitaires du Mirail (PUM)

Les PUM sont un service commun de l'Université du Mirail, créé en 1987 par décision du Conseil d'administration. Elles ne reçoivent aucune dotation financière de l'Université ; celle-ci met des locaux à leur disposition et finance une partie du personnel composé au total de 8 personnes, principalement des secrétaires IATOSS formées aux travaux d'édition et de mise en forme. Les presses sont un établissement public, et n'ont par conséquent aucun but lucratif ; elles sont en revanche tenues à l'équilibre du budget, et à l'obtention de recettes nécessaires au fonctionnement de leur service. Ce service commun est placé sous l'autorité du Conseil scientifique et a pour missions la promotion et la valorisation de la recherche scientifique en Lettres et Sciences humaines. Le recherche toulousaine n'est pas prioritaire dans les choix d'édition : le but des PUM est de promouvoir la recherche, quelle que soit l'origine des travaux. Il est vrai cependant qu'une bonne partie du catalogue est composée d'écrits de chercheurs locaux, Toulouse étant la deuxième ville universitaire de France. Les manuscrits dont le sujet ne correspond à aucune des thématiques des collections des Presses est réexpédié vers d'autres presses universitaires françaises. Les PUM sont le premier éditeur scientifique de Midi-Pyrénées<sup>23</sup>. Les relations avec le CRL restent cependant à développer, la région n'ayant jusqu'à présent engagé aucune politique d'aide à la valorisation de la recherche. Membres de l'Association française des presses universitaires – diffusion (AFPUD), les PUM sont diffusées par la SODIS. Quatre

---

<sup>23</sup> Il convient de préciser que l'Université de Sciences et Techniques – Toulouse 3 ne dispose pas de presses universitaires, et que les Presses universitaires de l'Université de Sciences sociales – Toulouse 1 n'ont pas de réelle organisation professionnelle...

représentants travaillent également à les faire connaître auprès des librairies universitaires, partout en France. La librairie étude du Mirail est une des premières librairies partenaires en terme de ventes. Une coopération est d'ailleurs envisagée pour l'organisation de tables rondes dans la librairie mettant en contact auteur et public lors de parutions d'ouvrages.

Les auteurs publiés aux PUM auront dans la plupart des cas présenté leurs manuscrits dans deux cas de figures bien différents :

- leur carrière étant satisfaisante, ils n'ont rien à prouver par leurs publications et ne se sont donc pas adressés à un « grand » éditeur, étant attachés aux PUM. Les directeurs de collections ont su se montrer convaincants et combatifs.
- leur manuscrit a été refusé ailleurs (principalement par les éditeurs parisiens), soit pour des problèmes de mise en forme (trop grand nombre de volumes, la réécriture nécessitait trop de temps, créneau trop étroit ne nécessitant qu'un petit tirage...) auquel cas les PUM étudient le cas et proposent ou non une publication, soit pour une question de qualité, auquel cas les PUM rejettent elles-aussi la proposition.

Les publications des PUM visent un public d'étudiants (manuels), d'enseignants et de lecteurs « éclairés ou curieux ». Selon la définition de la ligne éditoriale de la collection et l'origine du manuscrit (thèse, commande...) le travail de réécriture nécessite un temps variable. Les documents publiés doivent en tout état de cause être accessibles à un public plus large que le simple cercle de chercheurs, et les PUM tiennent fermement à cette vulgarisation. La place des écrits dont le sens serait réservé à un petit cercle de spécialistes se trouve très clairement dans les revues des centres de recherche.

## **1.4. Le projet lié à la nouvelle construction**

### **1.4.1. Rappel du contexte**

#### *1.4.1.1. La nouvelle BU centrale*

La reconstruction de l'Université du Mirail, financée par le programme national U3M, intégrait nécessairement une réflexion sur la documentation. C'est dans ce cadre que s'est inscrit le projet de nouvelle BU centrale, rendue indispensable par l'évolution des moyens de communication de l'information et les limites de la capacité d'accueil de l'ancienne bibliothèque, tant en matière de publics qu'en matière de collections. Ce chantier a réellement débuté en avril 1997 avec le choix de Pierre Riboulet pour

architecte. Il est programmé (pour des raisons de financement) sur deux tranches, la première devant s'achever au printemps 2002, la seconde à horizon 2003.

1.4.1.2. *Maison de la Recherche et documentation*

Le projet de Maison de la Recherche ne comportait pas de volet documentaire : le Président de l'Université en exercice au moment de la conception du projet de nouvelle bibliothèque, alors Vice-Président du Conseil scientifique, s'était exprimé en ces termes dans le cahier des charges :

*La BU du Mirail sera construite à côté de la Maison de la Recherche et reliée par une passerelle au 2<sup>e</sup> étage. En conséquence, c'est là que se situera la documentation (ouvrages, revues, « littérature grise » ou science qui se fait) nécessaire aux chercheurs confirmés et jeunes (les doctorants). C'est pour cette raison que le projet de la Maison ne prévoit pas de grand centre de documentation.*

Le projet architectural de Pierre Riboulet a donc intégré cette volonté de matérialiser un rapprochement des deux missions de l'Université (l'enseignement et la recherche) et proposé une bibliothèque « passerelle » entre les deux espaces : elle vient combler le vide existant auparavant entre les bâtiments d'enseignement et la Maison de la Recherche.

1.4.2. L'installation des collections « recherche » dans la BUC

1.4.2.1. *Une décision politique liée au programme MSH*

La Maison des Sciences de l'Homme de Toulouse est un programme regroupant autour de trois axes plusieurs équipes de la Maison de la Recherche. L'acceptation de ce programme (et donc son financement) par le CNRS posait entre autres conditions une intégration de la documentation des équipes concernées à la BU centrale. Le projet de nouvelle bibliothèque étant en cours, il fut décidé par les responsables concernés (Président de l'Université, Vice-Président du Conseil Scientifique, directeur du SCD) qu'un « espace recherche » (qui restait à définir) serait prévu dans la deuxième tranche des travaux. Le Président de l'Université présentait en mars 2001 le projet en ces termes :

*Après consultation et accord de toutes les parties prenantes, il a été décidé d'implanter dans les bâtiments de la nouvelle bibliothèque un « pôle recherche » qui abritera l'antenne documentaire de la Maison des Sciences de l'Homme. Une charte permettant l'association des structures de recherche au SCD va être définie. Cet élément (...) sera positionné au 1<sup>er</sup> étage, côté Maison de la Recherche. Il devra permettre d'abriter 600 mètres linéaires de documentations diverses, 20 à 25 places de travail équipées, un bureau ou un poste de travail pour une ou deux documentalistes. Il sera isolé par une cloison légère du reste du magasin. Nous ne verrions pas d'inconvénient à ce que ce « pôle recherche » soit traité en espace ouvert, sans cloisons intermédiaires.*

*Ce pôle devrait disposer d'un accès à étudier (par carte personnelle ?) de façon à lui permettre autonomie et souplesse de fonctionnement par rapport à la bibliothèque. Cette disposition prendra en compte un délai pour l'instant non déterminé, au cours duquel la documentation « vive » utilisée par les chercheurs ne sera pas magnétisée et protégée. Contrepartie de cette souplesse de fonctionnement qui constitue une première étape de l'association de la Recherche et de la Documentation, il n'est pas souhaitable que les utilisateurs de ce pôle recherche puissent accéder directement aux autres salles de lecture et sortir ainsi des ouvrages par l'accès qui leur sera réservé.*

La liaison avec la Maison de la Recherche se fera par une passerelle établie entre les 1<sup>ers</sup> étages de chaque bâtiment. Une permanence d'accueil et d'orientation sera assurée par roulement par le personnel de la documentation de la Maison de la Recherche, les modalités restant à définir précisément.

#### *1.4.2.2. L'objet d'une mission*

Le Président de l'Université a confié à la responsable du plus important centre de documentation de la Maison de la Recherche (le Centre de documentation sur l'Amérique latine – CEDOCAL<sup>24</sup>, lié au Groupe de recherche sur l'Amérique latine – GRAL), en accord avec le Vice-Président du Conseil scientifique et le Directeur du

SCD, une mission de réflexion pour une politique d'ensemble du secteur Recherche de l'université intégrant l'idée de l'espace documentaire-recherche dans la 2<sup>e</sup> tranche du nouveau bâtiment et en articulation avec le programme MSH. Cette mission, qui a débuté en décembre 2000 et doit s'étendre sur 2 ans, inclut un travail de chiffrage des collections et d'évaluation des besoins dont les résultats seront donnés en annexe.

### 1.4.3. Les réserves émises quant à l'installation des collections recherche à la BUC

#### 1.4.3.1. *De la part des chercheurs*

La crainte des usagers des centres de documentation de la Maison de la Recherche est de voir disparaître les services de proximité fournis par leur lieux ressources actuels. Même si elle est moindre, la distance instaurée par le déménagement des collections provoque un réel traumatisme pour les chercheurs. L'idée d'avoir à fréquenter les mêmes lieux de travail que les étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle est tout à fait antipathique à la majorité d'entre eux. Les chercheurs demeurent également sceptiques sur l'intérêt d'intégrer les acquisitions recherche au circuit du livre de la BU : celle-ci a-t-elle les moyens de se procurer, traiter, et mettre à disposition la documentation aussi rapidement que le font les centres de documentation ? Cette réflexion trouvera son prolongement plus loin : l'installation des collections recherche dans le bâtiment de la BU, si elle implique une adaptation et une réorganisation des services aux chercheurs, ne remet pas en question la responsabilité des personnels de documentation de la Maison de la Recherche dans les acquisitions et la communication de l'information.

#### 1.4.3.2. *De la part du personnel de la BUC*

L'intégration jugée tardive des projets concernant la Recherche et le Pôle ibérique à la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche du nouveau bâtiment a généré des inquiétudes au sein du personnel de la BU centrale. Celui-ci ressent ces actions en direction de la Recherche comme une annexion de mètres linéaires, et vit ce choix comme un privilège accordé à un échantillon de la population universitaire face aux conditions offertes à la masse des étudiants, proportionnellement moins satisfaisantes. Les réactions furent véhémentes : pétitions, lettre au Président de l'Université... ; le programme n'en est pas moins validé, et le projet en cours. Mais la négociation sera plus que nécessaire pour que les

---

<sup>24</sup> Cf. la présentation de ce centre en annexe 2.

personnels de la documentation de la Maison de la Recherche et les personnels des bibliothèques du SCD parviennent à un travail coopératif et constructif, évitant les polémiques stériles.

Une autre université toulousaine, l'Université de Sciences sociales Toulouse 1, a procédé il y a peu à l'intégration de fonds de recherche au SCD. Le chapitre qui suit présente les grandes lignes de la politique menée sur place, cet exemple pouvant fournir des éléments de réflexion pour les choix à opérer sur le campus de l'Université Toulouse 2 – Le Mirail.

## **2. L'UT1 : une volonté d'intégration des fonds recherche**

### **2.1. La documentation recherche au sein de l'UT1**

#### **2.1.1. Composition du SCD**

Le SCD de l'UT1, doté de statuts depuis 1995, est aujourd'hui composé de deux bibliothèques universitaires, la BU de l'Arsenal et la BU de la Manufacture, de cinq BUFR, et d'environ 25 bibliothèques de centres de recherche ou d'instituts. On parlera plus précisément ici des structures ressources en documentation recherche. Pour plus de précisions sur le SCD de l'UT1, on se reportera au rapport rédigé après le stage à la BU de la Manufacture à l'automne 2001<sup>25</sup>.

#### **2.1.2. La BU centrale de recherche de la Manufacture (BUM)**

##### *2.1.2.1. Naissance*

La restauration du site de l'ancienne Manufacture des Tabacs de Toulouse a été entreprise dans le cadre du programme « Université 2000 ». Elle visait à aménager un espace spécifique à la Recherche tout en agrandissant le site de l'Arsenal d'une annexe de 24000 m<sup>2</sup>. Les nouveaux locaux universitaires ont été attribués à l'origine aux filières de formation professionnelle et à la recherche (IUP, DESS, DEA et équipes de recherche). Dans ce contexte et celui d'un mouvement d'intégration au SCD des

diverses bibliothèques de composantes de l'Université s'est posée la question de l'orientation à donner à la bibliothèque qui serait construite sur place. Celle-ci devait être commune à l'économie, à la gestion et au droit, née de la fédération des fonds documentaires des équipes de recherche appartenant à ces disciplines et des éventuelles collections « recherche » de la BU de l'Arsenal (BUA) et des BUFR. La filière économique a totalement joué le jeu en confiant l'intégralité des collections de la bibliothèque de recherche en économie et son personnel de la documentation (un poste d'Ingénieur d'études - IE - de la filière ITARF) à la nouvelle structure. La documentation juridique, elle, est demeurée dans les équipes de recherche et les bibliothèques de composantes, ce qui a conduit les responsables de domaine de la Manufacture à reconstituer quasiment de toutes pièces un fonds d'ouvrages et de périodiques indispensables à la recherche, et à poursuivre aujourd'hui des acquisitions qui font bien souvent doublon avec les collections d'autres structures documentaires de l'Université. La BU de l'Arsenal a cédé (pour partie seulement) ses collections recherche, qui sont venues enrichir le fonds de la Manufacture.

2.1.2.2. *La politique documentaire après l'intégration des fonds recherche.*

Aujourd'hui, les centres de recherche qui ont effectué un versement de leurs collections auprès de la BUM continuent d'assurer le financement des abonnements pour les titres de périodiques qui faisaient partie du fonds lors du transfert. Les nouveaux titres éventuels sont pris en charge sur le budget de la BUM. La participation à la gestion de la documentation se traduit également par la transmission par les enseignants de listes de suggestions d'achats aux responsables de secteurs. Le versement de tout ou partie du fonds de BUFR ou de centres de recherche ne signifient en rien l'arrêt total des acquisitions par le centre donateur. Une part des crédits « recherche » demeure bien souvent affectée à la documentation, pour les besoins les plus immédiats : les chercheurs recomposent ainsi une bibliothèque, généralement de taille minime, mais persistante... Une autre forme de participation au fonctionnement de la BUM s'est présentée depuis l'intégration du Centre de documentation européenne (CDE), puisque le Centre d'études, de documentation et de recherche européennes (CEDRE) finance 15 heures de monitorat sur les 58 heures d'ouverture de la bibliothèque, permettant aux spécialistes

---

<sup>25</sup> Cf. **MUSARD Camille**. *La bibliothèque centrale de recherche de la Manufacture des Tabacs : Université des Sciences sociales – Toulouse I*. Rapport de stage rédigé dans le cadre du diplôme de Conservateur de bibliothèque, 2001.

du droit communautaire de bénéficier d'un accueil sur toute l'amplitude d'ouverture de la BUM : de 9h à 20h du lundi au vendredi, de 9h à 12h le samedi.

2.1.2.3. *Les difficultés d'une coordination documentaire résiliente*

En économie et gestion, paradoxalement peut-être, la frontière « niveau recherche » posée comme critère d'acquisition de la BUM à sa création en 1996 est souvent difficile à estimer, particulièrement lorsque l'acquéreur n'a pas le livre entre les mains au moment du choix, situation la plus courante. Les acquisitions s'effectuent donc avec le concours des enseignants et responsables de filières, qui transmettent leurs suggestions d'achats à la personne responsable du secteur. La définition du niveau des documents et le caractère opportun de leur acquisition posent parfois problème, notamment pour la documentation utile aux formations professionnelles (DESS, IUP) qui ne présente pas nécessairement de caractéristique « recherche » mais sera demandée par les étudiants sur prescription des enseignants. Quel comportement adopter lorsqu'on constate (grâce à l'utilisation du module d'acquisition du logiciel Horizon, commun aux bibliothèques intégrées au SCD et à quelques bibliothèques associées) que la Bibliothèque universitaire de l'Arsenal, qui au vu des missions assignées à la BUM n'a pas vocation à acquérir des ouvrages de niveau recherche, possède le titre réclamé par un usager ? Faut-il acheter l'ouvrage, et créer ainsi un doublon dans le catalogue, sachant que la proximité des deux bibliothèques permet aux lecteurs de se rendre facilement à l'Arsenal ? La question se pose également en sens inverse : il s'avère que des enseignants prescrivent à des étudiants de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> cycle des ouvrages de niveau recherche ; or ces usagers ne sont pas en droit d'emprunter à la BUM... Quelle solution adopter dans ce cas ? Une dérogation pour le prêt, ou une acquisition par l'Arsenal en plusieurs exemplaires, étant donnés les effectifs concernés ?

La séparation des niveaux fonctionne bien entre la BUFR de Sciences économiques et la BUM ; il est en effet acquis depuis l'ouverture de la BUM que la BUFR axe sa politique documentaire sur les documents nécessaires aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles. Le fonds recherche de la bibliothèque de sciences économiques (BSE) a été totalement versé à la BUM. La répartition est moins évidente avec la BUA, celle-ci poursuivant notamment après 1996 l'acquisition d'actes de colloques, type de document pourtant clairement adressé à un public de chercheurs et de spécialistes. Elle reste également fidèle à une politique de collections qui la conduit à acquérir tous les titres d'une même collection chez un éditeur, quel que soit le sujet abordé et le niveau de traitement de ce sujet. Il

arrive donc régulièrement que la BUA possède un titre qui, d'après la définition des fonds, devrait se trouver uniquement à la Manufacture.

Une autre question est posée dans le cadre de la définition d'une politique documentaire de réseau, celle de la conservation et de la communication des mémoires (de maîtrise, de DEA et de DESS). Actuellement, la BUA accepte les dépôts sans réelle politique de gestion de cette littérature grise. Le service de la scolarité donne également un exemplaire (sur papier et, de plus en plus fréquemment, doublé d'une version électronique) à la BUM pour les filières dont l'enseignement s'effectue sur le site de la Manufacture. Que faire de cette littérature grise ? Aucun droit d'auteur ne lui étant appliqué pour le moment, quelles conditions de communication adopter ? Est-il opportun qu'un seul établissement conserve l'ensemble de cette documentation, qui est typiquement de niveau recherche ? Si oui, à qui assigner cette fonction ? Le signalement, la communication et la conservation des thèses, ainsi que le respect des droits d'auteur qui leur sont liés font désormais l'objet d'une politique nationale clairement définie. Pourquoi ne pas évoluer vers l'application d'une réglementation semblable pour les mémoires ? S'il est vrai que la question de la qualité de ces travaux se pose souvent, elle pourrait trouver réponse dans la mention des conditions de communication et de conservation accompagnant l'autorisation donnée par l'auteur et la scolarité. Ces mentions seraient à ajouter au formulaire habituel<sup>26</sup>. Un autre problème surgit alors, qui est celui du nombre de documents à traiter. Si, dans le cas de l'UT1, le nombre de thèses déposées s'élève à une centaine par an, on peut attendre dans la même période environ 800 mémoires de DEA et DESS. Le caractère confidentiel (concernant les DEA) de cette littérature grise justifierait sa conservation dans les bibliothèques des centres de recherche, au moins jusqu'à la soutenance de la thèse. Mais ces bibliothèques ont-elles les moyens matériels et humains, et la volonté d'assumer la lourdeur d'une telle tâche ?

Dans le domaine du droit, la constitution des collections n'a pas été effectuée sur la base de versements totaux de fonds existant, comme ce fut le cas pour le secteur économie. La définition d'un niveau recherche est également difficile, la documentation juridique étant constituée d'une base incontournable et utile à tous les niveaux d'étude et de recherche (Journaux officiels, codes, revues de jurisprudence, publications à feuillets mobiles...). A la création de la BUM, l'Université n'a pas souhaité investir dans des

---

<sup>26</sup> On reviendra sur cette problématique en 6.2.

collections qui pouvaient être prélevées en d'autres endroits sur le campus ; la collection de juris-classeurs, par exemple, provient de la « bibliothèque des professeurs » (située dans l'ancienne faculté). Il s'est avéré que la collection avait été réellement pillée, selon une utilisation toute personnelle de cette bibliothèque... La BUM a donc effectué un travail de réassort et fait appel à un agent classeur pour remettre cette collection à niveau. D'autres dons sont venus alimenter les fonds de ce secteur, un désherbage systématique étant appliqué à ces dons avant l'intégration. Les domaines d'acquisition ont ensuite été définis en fonction des spécialités de recherche et d'enseignement du site e la Manufacture, et ce sont toujours les axes suivis aujourd'hui. Il semblerait cependant que la BUA maintienne des acquisitions recherche, politique confortée aujourd'hui par la création d'un plateau recherche dans ses murs. Il est urgent à présent qu'une réelle concertation ait lieu entre les deux structures de manière à éviter la constitution d'une collection double d'un côté et de l'autre du canal, situation ne rendant pas forcément service à l'utilisateur et engendrant des gaspillages importants pour l'Université.

A partir des titres hérités principalement de la BSE et qui n'entraient pas dans les catégories de la classification de la Bibliothèque du Congrès de Washington (LC) du secteur économie, et sur l'expression d'un besoin des chercheurs, a été constitué un fonds d'ouvrage en sciences humaines et sociales. Ce fonds est minime quantitativement, mais très utile aux usagers souhaitant recueillir des informations dans des disciplines connexes à leurs domaines de recherche (problèmes socio-économiques, psychologie sociale...). L'exigence de haut niveau s'applique dans ce secteur comme ailleurs dans la bibliothèque. Une réflexion devra là aussi être engagée sur l'opportunité de telles collections, qui font nécessairement doublon avec d'autres BU toulousaines, mais qui n'en sont pas moins appréciées des usagers de la Manufacture.

Les sciences politiques n'étaient pas incluses dans la politique documentaire originelle de la BUM ; le champ d'acquisition s'est développé au fil du temps, particulièrement depuis l'intégration des collections du CDE. La légitimité de l'accroissement d'un tel fonds sera également à vérifier dans une réflexion commune.

La politique documentaire originelle de la BUM s'appuyait principalement sur une logique de site ; elle se voulait bibliothèque de recherche pluridisciplinaire de proximité, offrant une documentation de haut niveau. Si les axes suivis sont restés fidèles aux filières, on constate un bouleversement et une évolution permanente de la carte des enseignements. Les étudiants suivent des cours à l'Arsenal pour certains modules, à la Manufacture pour d'autres (et fréquentent les deux bibliothèques). Les choix

d'attribution des salles peuvent être modifiés à tout moment. Or la bibliothèque ne peut pas se permettre un revirement permanent de sa politique documentaire... Il s'agit donc, quelques années après l'ouverture de la BUM et dans le cadre d'une mise au point générale, de redéfinir les missions et cadres d'action de chacun au sein du réseau, de répartir clairement les domaines d'acquisitions. L'existence de doublons sur les deux sites de l'Université ne sera pas un problème en soi dès lors qu'on sera en mesure de la justifier. Comme ailleurs, les décisions ne peuvent être prises de manière unilatérale, mais méritent de faire l'objet de concertation et d'échanges.

## **2.2. Les services proposés aux chercheurs**

### **2.2.1. L'accès à la documentation électronique**

Le SCD de l'UT1 est le coordinateur de l'Université pour l'organisation de l'accès aux documents électroniques. Sur l'organigramme du SCD figure un service à part entière, celui de la « bibliothèque numérique », qui dispose désormais d'un centre de responsabilité NABUCO propre. Des commissions consultatives d'acquisition statutairement définies par le décret de 1985 décident des orientations à prendre et du choix des abonnements aux périodiques électroniques. Avant chaque achat, un test est proposé pour sonder l'intérêt des utilisateurs potentiels. Le SCD a adhéré à deux consortia d'achats qui lui permettent d'obtenir de Elsevier et Swets un accès au texte intégral d'un grand nombre de périodiques pour un coût peu supérieur à la somme actuellement investie dans les abonnements sur papier. Les chercheurs de l'UT1 peuvent personnaliser un corpus, programmer des équations de recherche et demander une veille automatique avec alerte sur messagerie électronique. L'accès aux services électroniques est illimité : seule l'adresse du proxy<sup>27</sup> de l'UT1 a été fournie aux éditeurs. Les chercheurs n'ont qu'à suivre les instructions données sur l'intranet professionnel auquel ils accèdent depuis leur poste personnel pour configurer leur navigateur et être ainsi reliés au réseau. Ils peuvent également demander à obtenir un mode de passe nomade qui leur permettra de bénéficier d'un accès quel que soit le lieu où il se trouve : le SCD renforce dans ce cadre son rôle de fournisseur de service à distance. L'intranet est également utilisé pour informer les utilisateurs de l'état des négociations avec les éditeurs, des créations de liens avec les sites des périodiques... Communiquer ainsi, c'est évidemment valoriser le travail du SCD auprès du public de chercheurs.

Les cédéroms sont gérés en réseau par le système Winframe, qui présente des signes d'essoufflement. Bien que le SCD ait choisi de remplacer ce système par Métaframe, plus performant, il aurait tendance à se tourner, lorsque le choix existe, vers les bases de données en ligne. Le manque de personnel informaticien apte à assurer la mise à jour technique du réseau de cédéroms, le constat d'une ergonomie de meilleure qualité, d'un suivi scientifique (notamment pour les statistiques, dont le paramétrage sur cédérom est souvent fastidieux) plus satisfaisant sur l'Internet sont autant d'arguments en faveur du passage aux bases de données en ligne. Une question demeure malgré tout, celle de la conservation des données...

### 2.2.2. La formation des usagers

Le personnel des bibliothèques universitaires de l'UT1 intervient auprès des étudiants de 3<sup>e</sup> cycle pour des TD de méthodologie documentaire visant à leur donner des outils pour augmenter la pertinence de leurs requêtes sur cédéroms et bases de données électroniques. Parallèlement, un « Guide du chercheur » est en cours d'élaboration. Diffusé sur papier dans un premier temps, il dispensera des informations sur les espaces, la documentation, les services et la formation à l'UT1.

## 2.3. La valorisation des résultats de la recherche

### 2.3.1. La participation à l'appel à projets ministériel concernant la numérisation des thèses

L'UT1 a répondu à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Education nationale, et a été retenue comme site pilote pour la numérisation des thèses (ce programme s'inscrit dans une volonté plus large de l'Université de créer un campus numérique<sup>28</sup>). Le dossier est accessible sur l'intranet. Une réflexion d'envergure est menée actuellement par le Conseil scientifique sur la gestion des droits d'auteur pour un support électronique. L'accès au texte intégral des thèses (lié aux notices signalétiques) depuis le site de l'Université participerait de la valorisation des résultats de la recherche locale<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Le proxy est l'adresse IP du cache de l'Université.

<sup>28</sup> Cf. [www.univ-tlse1.fr/CN/introduction.html](http://www.univ-tlse1.fr/CN/introduction.html)

<sup>29</sup> Dans le même ordre d'idées, on peut citer le projet de la bibliothèque universitaire de Paris 9 – Dauphine de créer une base de thèses extraite du catalogue et interrogeable depuis le site de l'Université.

### 2.3.2. Le projet de "plateaux techniques" en collaboration avec les écoles doctorales

Un projet de « plateaux techniques » pour deux écoles doctorales de l'Université est en train de voir le jour. Des moniteurs du service d'informatique pédagogique se joindra au personnel du SCD pour offrir aux membres de l'école doctorale de Droit et Sciences politiques une assistance dans la gestion des ressources bibliographiques et dans l'usage des outils de bureautique. Ce service sera assuré par plages horaires, sur le plateau recherche récemment aménagé en mezzanine dans la BUA. Un poste d'Ingénieur d'études BAP F<sup>30</sup> a d'ailleurs été créé pour renforcer l'équipe du SCD en vue du développement de l'accès aux ressources électroniques.

---

<sup>30</sup> la BAP F (corps des ITRF) est la nouvelle appellation de l'ancienne BAP 12 du corps des ITARF (annexe 7).

# *Vers une consolidation de la documentation recherche à l'Université de Toulouse 2 - Le Mirail*

## 1. Introduction

### 1.1.1. Prudence des propositions

On ne peut proposer une solution unique qui pourrait être applicable partout de façon identique. Les universités sont désormais autonomes ; les lieux, les tailles, les disciplines, le nombre des étudiants, les bâtiments, les conditions géographiques sont partout différents : les solutions le seront aussi. On ne pourra, par ailleurs, proposer qu'une réorganisation fonctionnelle, l'organisation administrative ayant été définie par les décrets de 1985 et 1991. En outre, le ou les objectifs ne peuvent être que modestes et raisonnables, et suffisamment limités pour être crédibles et atteints. Des solutions ont déjà été proposées au niveau national pour résoudre ce problème ancien, force est de constater qu'elles furent tout aussi répétées qu'inefficaces<sup>31</sup>. Devant une telle persistance de la situation qui renaît de ses cendres après chaque réunification de bibliothèques, comme si les forces centrifuges étaient les plus fortes, on ne peut qu'être prudent pour ne pas proposer de nouvelles mesures tout aussi vaines que les précédentes. Il importe donc de réfléchir à une réorganisation des services en tenant compte des attentes du public de chercheurs. En effet, l'objectif que l'on se fixe de rationaliser les dépenses documentaires et de rendre toutes les collections visibles ne pourra être atteint que si chacun y trouve son intérêt. Tant que le service ne sera pas ce qu'ils attendent, les universitaires trouveront les moyens d'acheter, sur leurs crédits, la documentation qu'ils souhaitent...

---

<sup>31</sup> Cf les propositions des rapports de 1982 et 1992 ! **CHAUVEINC Marc**. *Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises : étude préliminaire*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Inspection générale des bibliothèques, 1992. 2 vol., 69-86 p. **VANDEVOORDE Pierre**. *Les bibliothèques en France : rapport au Premier Minsitre établi en juillet 1981*. Paris : Dalloz, 1982. 447 p.

### 1.1.2. Définition des bibliothèques d'aujourd'hui

Les bibliothèques de recherche demeurent certes des interfaces entre des ressources documentaires à sélectionner et des besoins documentaires à évaluer. L'intégration nécessaire de supports électroniques fait toutefois connaître un profond bouleversement aux conditions d'exercice de ces fonctions, qui touche à peu près tous les domaines de la vie des bibliothèques.

Désormais la bibliothèque semble se définir comme le centre de gravité d'un système d'information documentaire qui à la fois continue de donner toujours accès au signalement et à la description de documents sur papier et numérique, et propose de plus en plus l'accès aux documents numériques eux-mêmes. Il s'agit donc de prévoir un élargissement des services pour la nouveauté de cette offre, de revoir la problématique de la formation des usagers (dont les profils sont variés) et de mettre en œuvre des outils nouveaux d'assistance à leur démarche de recherche d'information.

## 2. Une coopération nécessaire au sein du SCD

### 2.1. Historique général

En 1965 déjà, Paul Poindron<sup>32</sup> constatait que la coopération des bibliothèques dans l'université demeurait :

*« un problème et un projet, en présence d'une dispersion anarchique de la documentation, où règne un déséquilibre injustifié et qui comporte des lacunes regrettables. »*

Cette remarque s'appliquait à la documentation dans son ensemble, et non particulièrement à la documentation recherche ; il est possible cependant, au vu des états des lieux sus-cités, de rapprocher les commentaires... Le rapport de Pierre Vandevoorde<sup>33</sup>, qui reprend les données du rapport IGA/IGB de 1980 et propose une synthèse comparative des BU et des BUFR, affirme que

*« les nombreux centres de documentation relevant directement d'unités d'enseignement et de recherche, d'instituts ou de laboratoires d'un même établissement ont poursuivi et étendu leurs activités en dehors de*

---

<sup>32</sup> Cité par Marc Chauveinc, *op. cit.*

<sup>33</sup> Cf. VANDEVOORDE Pierre. *Op. cit.*

*toute politique commune et selon des modalités qui échappaient le plus souvent à l'administration centrale comme aux présidents d'université, aux directeurs de bibliothèques et à leurs conseils. »*

Plus grave, ce même rapport poursuivait que :

*« La seule obligation, au demeurant très imparfaitement respectée, de tenir informés le directeur et le conseil du service commun des acquisitions documentaires ne peut, à elle seule, et même si elle est essentielle, permettre une gestion rationnelle des différents organismes de documentation. Aucune disposition n'est venue, par exemple, régler le partage des missions et des responsabilités entre bibliothèques spécialisées (laboratoires, instituts) et bibliothèques dites de proximité ».*

Marc Chauveinc<sup>34</sup> relève en 1992 deux lacunes de longue durée dans le dispositif universitaire lui-même :

- l'absence d'universités autonomes, capables de maîtriser les relations entre leurs composantes et leurs services communs, et de définir une politique d'ensemble (la notion d'université autonome n'est d'après lui apparue en France qu'avec la loi sur l'enseignement supérieur de 1968, et celle-ci n'a pas mis fin aux particularismes) ; les modifications législatives ont visé à créer une logique d'établissement.
- un long vide réglementaire, en ce qui concerne l'organisation d'ensemble de la documentation dans l'université, qui a réduit à la clandestinité les bibliothèques d'instituts, de laboratoires et d'UFR.

## **2.2. La nécessité de coopérer**

Jean-Pierre Lachenaud<sup>35</sup> cite en 1999 le Comité national d'évaluation qui notait ainsi, dans son rapport :

*« Lorsqu'il est un outil de fédération et d'intégration de toutes les bibliothèques dispersées dans les divers UFR, instituts, laboratoires ou centres de recherche de l'université, le service de la bibliothèque est alors en situation d'être l'opérateur d'une vraie politique documentaire. »*

Il conclut cependant :

*« La situation [de la politique documentaire] apparaît actuellement très variable, parfois incohérente, voire critique, notamment dans la région parisienne. »*

La dispersion de la documentation recherche constitue un obstacle à la mise en valeur du capital documentaire des universités. Elle trouve son origine principalement dans la recherche de services de proximité. Un approfondissement des négociations et coopérations entre le SCD et les bibliothèques de composantes mais également entre les établissements et les enseignants-chercheurs devrait conduire à résoudre, au moins partiellement, cette situation.

### **2.3. Repenser le réseau en fonction de projets communs**

Il est important, si l'on veut que le réseau devienne rapidement une réalité quotidienne, de le concevoir comme un moyen d'organisation au service de missions communes de ses membres. Il ne s'agit pas de recomposer des structures qui existent mais s'articulent plus ou moins bien sans s'interroger sur la fin de la réorganisation.

Quels que soient les moyens mis à contribution dans la consolidation du réseau, il est primordial de réintroduire à leur juste place les médiations humaines. C'est ce qui permettra au système de mieux se relier. Il faudra mettre en place un processus de communication qui permettra les échanges, formalisés ou non.

### **2.4. Le poids de la décision politique**

Le Conseil scientifique propose au Conseil d'administration les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que la répartition des crédits de recherche. Il est donc clair qu'il ne peut y avoir de politique documentaire séparée de la politique de l'université. Si le Conseil de la documentation est le lieu de discussion des questions documentaires pour le SCD, c'est au Conseil scientifique que se retrouvent, sinon les responsables de centres de recherche, au moins leurs représentants qualifiés, et c'est lui qui offre aux centres un moyen d'expression et de participation à la gestion de la recherche comme à la répartition des crédits<sup>36</sup>, y compris pour la documentation. Tout programme de recherche devant aujourd'hui

---

<sup>34</sup> CHAUVEINC Marc. *Op. cit.*

<sup>35</sup> LACHENAUD Jean-Philippe. Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins. *BBF*, 1999, t.44, n°6, p.50-53.

<sup>36</sup> FRIEDBERG Erhard, MUSSELIN Christine (dir.). *Op. cit.*

comporter un volet documentaire, il serait opportun de proposer une évaluation systématique des politiques documentaires pour la recherche dans les universités. Cette évolution permettrait d'identifier les points forts de chaque structure et de favoriser la coopération entre responsables de la documentation et équipes de recherche. On voit ici l'intérêt d'un rapprochement du Conseil scientifique et du Conseil de la documentation pour la mise en œuvre d'un tel projet, et son suivi efficace. On comprend également que la présence du Directeur du SCD au Conseil scientifique soit importante, puisque c'est là qu'il pourra s'essayer à démontrer au Vice-Président du Conseil scientifique et aux directeurs des centres et UFR concernés leur intérêt dans la coopération. Cette démarche doit s'appuyer sur la description de services ajoutés, et non sur celle d'intérêts bibliothéconomiques qui ne préoccupent que le personnel de bibliothèque.

### **3. Restructurer le réseau documentaire**

Il ne s'agit pas, dans cette réflexion, de remettre en cause la diversité des organismes (diversité nécessaire) ou de plaider pour le centralisme à tout prix. L'enjeu d'une telle rationalisation est de trouver un équilibre entre une bibliothèque unique et la dispersion des centres documentaires. Une structuration intelligente du réseau documentaire universitaire devrait aboutir à une coordination qui accentue les complémentarités en apportant un service amélioré aux usagers.

#### **3.1. La place de la BU centrale dans un réseau recherche**

La bibliothèque universitaire centrale est, structurellement, une masse passablement lourde et rigide devant, pour fonctionner correctement, respecter des règles et des normes précises, ce qui n'est pas imposé à une bibliothèque de recherche vivant en système de proximité, rapide et souple. Marc Chauveinc posait le problème en ces termes : « comment gérer souplement et individuellement un service de masse, ou comment transformer un supermarché en épicerie de quartier ? »

On peut tout de même refuser d'organiser l'accès à la documentation recherche uniquement au travers de petites unités, car si elle peut répondre à des besoins immédiats et pointus, une petite collection sera vite insuffisante pour un public de chercheurs. L'articulation des BU avec la recherche est encore loin d'être acquise ; ainsi, si la fonction pédagogique est un argument en faveur de l'intégration de BUFR au SCD, il est beaucoup plus rarement admis que l'intégration au SCD de bibliothèques

d'équipes de recherche ou d'UFR à forte activité de recherche puisse avoir un caractère positif, et donc se justifier... « Quand il s'est agi de décider des investissements immobiliers dans U2000, les BU n'ont pas été suffisamment perçues comme les outils d'une pédagogie nouvelle et elles ont subi les effets d'une trop forte priorité accordée aux locaux d'enseignement. Actuellement, elles sont insuffisamment perçues comme instruments généraux de la recherche, et il faudrait éviter aujourd'hui qu'une trop forte priorité accordée aux locaux de la recherche n'ait les mêmes effets négatifs. » Il est intéressant de s'arrêter quelque temps sur ce commentaire de Pierre Carbone<sup>37</sup>. En quoi peut-on parler de la BU comme d'un « instrument général de la recherche » ? On a vu, dans l'examen des pratiques de la recherche, que le recours à la documentation visait à recueillir des informations précises, très ciblées, et que les services attendus étaient eux aussi très ciblés, voire personnalisés. Quelle aide la BU peut-elle, dans sa définition actuelle, apporter aux chercheurs *pour leurs activités* ? Elle a sans nul doute un rôle à jouer dans l'acquisition et la gestion des accès aux outils communs à la communauté universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs) : catalogue local, ouvrages de référence, données bibliographiques sous toutes leurs formes, texte intégral, formation des usagers à une recherche documentaire efficace avec ces outils... Il pourrait être intéressant que la BU centrale du Mirail poursuive ses actions en ce sens, en laissant le rôle de bibliothèque de proximité aux centres de documentation de la Maison de la Recherche, ou en cherchant avec elle les moyens de partager les services liés à ce rôle. Si le public visé recherche un service de documentation doté d'un documentaliste (au sens large du terme) proche de celui qui est proposé en centre de documentation d'entreprise (réponse rapide à la question posée ou, au contraire, recherche approfondie et très aboutie sur un thème précis), la satisfaction de ce besoin peut également passer par la mise à disposition d'outils (bibliographiques, bases de données, etc.) à la BU centrale. Le concept de BU centrale présente en outre divers intérêts pour la recherche : mutualisation en un seul lieu des ressources documentaires, humaines et financières, traitement harmonisé des collections, partage des savoir-faire, offre d'un service augmenté (particulièrement au niveau des conditions d'ouverture des bâtiments, et donc de l'accès aux collections). Il semble que les chercheurs aient tout à gagner dans une fédération des bibliothèques de recherche en une bibliothèque centrale de recherche (qui peut partager les locaux de la BU centrale dans le cas du Mirail), comme l'Université de

---

<sup>37</sup> Bulletin de l'ABF du 1<sup>er</sup> trimestre 1999.

Toulouse 1 l'a choisi, sous réserve de prévoir la coordination des pratiques documentaires nécessairement variées. C'est le sens du projet d'installation des collections « MSH » à la BU centrale. La structure BU centrale de recherche peut tout à fait donner accès à l'information contenue dans ses collections ou se faire médiatrice de toute forme d'information externe en créant des services de veille documentaire en liaison directe avec les équipes de recherche. Cette organisation de l'accès à la documentation recherche devrait mener à la définition du SCD comme véritable centre de diffusion et de valorisation dans l'université.

### **3.2. Intérêts d'une bibliothèque de proximité**

Les bibliothèques de proximité (BUFR) et celles des centres de recherche sont souvent citées par les enseignants-chercheurs comme lieux régulièrement fréquentés ; ces structures coïncident en effet avec les lieux d'enseignement (pour les BUFR) et entrent donc dans l'espace fréquenté par l'enseignant au quotidien, avec les accointances personnelles (une certaine familiarité peut être développée avec le responsable du centre de documentation, favorisant les contacts) ou avec les domaines de recherche (il s'agit en particulier des bibliothèques de centres de recherche qui se trouvent précisément dans les bureaux-mêmes des enseignants !)

Le choix de la bibliothèque fréquentée est souvent fonction de l'offre documentaire. Il paraît important de rappeler toutefois que d'autres critères entrent en jeu, à importance quasiment égale, comme le déplacement occasionné (les chercheurs le considèrent, s'il est trop important, comme une contrainte qui nuit à la gestion de leur temps) ou le confort des salles de travail (nombre de places disponibles, calme).

### **3.3. Conserver et renforcer la complémentarité des structures documentaires**

#### **3.3.1. L'esprit des acquisitions**

La bibliothèque de recherche, on l'a vu, effectue des acquisitions en fonction des axes de recherche de son/ses équipes (son système, s'il est souple et proche, accuse parfois un manque de rigueur dans le contrôle des collections) La BU cherche quant à elle à construire un véritable centre de ressources et de maturation du savoir. Il lui faut donc exercer ses choix sans être totalement dépendante des demandes ponctuelles, et penser en terme de collection. L'information d'utilité immédiate appartient à la bibliothèque de recherche, la BU tend vers une conservation de documents de référence. Ces deux

optiques sont complémentaires et il est difficile de les concevoir réunies dans un même espace.

Lorsqu'on interroge les enseignants-chercheurs sur leurs relations avec les conservateurs responsables de domaines d'acquisition à la BU centrale, beaucoup répondent n'avoir aucune pratique d'une communication quelconque avec eux. Certains procèdent de temps à autre à l'envoi de bibliographies, à des échanges par messagerie électronique, mais ces démarches se rattachent plutôt à leur activité d'enseignement. Plus rares sont ceux qui rencontrent « physiquement » le personnel de la BU pour leurs suggestions d'achats « recherche ». Les relations entre enseignants-chercheurs et acquéreurs à la BU doivent absolument faire l'objet d'une attention particulière, et d'efforts de part et d'autre, pour une meilleure coordination des achats.

Il y a sans doute sur le campus des doubles inutiles. Dans le domaine de la recherche, l'utilisation étant plus ponctuelle, un seul exemplaire peut sans doute souvent suffire au niveau local. Une bonne coordination s'impose en ce domaine, qui seule peut clarifier la situation et apporter des preuves formelles dans un sens ou dans l'autre et notamment justifier les doubles utiles en éliminant les doubles inutiles.

### 3.3.2. Des interlocuteurs-relais

Il faudra organiser une collaboration en désignant clairement un interlocuteur unique pour la BU centrale au sein de l'UFR ou de l'équipe de recherche, interlocuteur relais par lequel les informations pourraient circuler dans un sens comme dans l'autre. Dans certains centres de recherche, les chercheurs transmettent leurs demandes d'acquisition au responsable du centre auquel ils appartiennent. Toute demande, avant d'être traitée localement, pourrait faire l'objet d'une comparaison avec les acquisitions de la BU centrale<sup>38</sup>.

Comment choisir l'interlocuteur privilégié qui se verra confier le rôle de relais auprès des acquéreurs des différentes bibliothèques dans l'université ? Certains enseignants, particulièrement sensibles au rôle de la documentation et aux problèmes générés par sa gestion, se porteront sans doute candidats. Il reste à s'assurer que ces personnes se font bien les représentantes d'une communauté, et n'œuvrent pas prioritairement pour leurs propres besoins. Il ne s'agit pas de donner tout pouvoir de décision à une seule personne qui constituerait ainsi une bibliothèque personnelle sur fonds communs... L'individu

---

<sup>38</sup> On trouvera plus bas la description des outils mis au service de ce souci de complémentarité : le catalogue recherche et le module d'acquisition.

choisi sera prescripteur pour la communauté qu'il représente, son centre de recherche ou sa section d'étude. Ce fonctionnement, s'il est bien rôdé, doit aboutir à un enrichissement mutuel. Il est par ailleurs très important, pour consolider les relations d'échanges entre les demandeurs et les acquéreurs, de donner toujours suite aux suggestions des chercheurs, que la réponse soit positive ou négative<sup>39</sup>.

Le choix d'une personne relais au niveau des UFR ou des centres de recherche est à n'en pas douter un gage d'une meilleure connaissance des partenaires documentaires. Il est nécessaire également de prévoir des visites régulières de l'acquéreur de la BU centrale sur les lieux de la recherche, là où il est certain de pouvoir rencontrer le public destinataire de la collection qu'il enrichit continuellement, et les responsables de la documentation locaux. Le profil de l'acquéreur devra donc comporter un goût des relations humaines et l'aptitude à se déplacer au sein du campus pour rencontrer les partenaires et s'intéresser au contenu des recherches en cours.

## **4. Une coordination documentaire pour la recherche**

### **4.1. La diversité budgétaire**

Les grands organismes de recherche donnent rarement de ligne budgétaire à leurs laboratoires pour la documentation. Le budget se trouve globalisé, le choix de sa répartition étant confié aux responsables de centres de recherche. D'où une variété sensible dans l'établissement des priorités d'une équipe à l'autre. Les BUFR peuvent recevoir des crédits du CNRS et du CNL en plus des dotations universitaires comptabilisées dans les lignes budgétaires locales. Elles peuvent également bénéficier de subventions de sociétés privées ou de collectivités locales pour financer certaines recherches, toutes ces sources de crédits participant à l'achat de livres et de périodiques sans que cela soit spécifiquement indiqué. Dans certaines universités, il apparaît que le CNRS apporte 30% des crédits documentaires ; les autres sources apportent parfois autant que la fonction recherche de l'université ! Les crédits CNRS sont hors de la juridiction des présidents d'université, et ne figurent pas, en principe, dans leurs budgets.

---

<sup>39</sup> Voir le commentaire de Valérie Travier à ce sujet (*op. cit.*) : « Le chercheur qui fournit une bibliographie ou qui annote un catalogue d'éditeur veut savoir ce qu'est devenue sa demande, sinon il ne fera plus cet effort ou il le fera pour d'autres... La sollicitation des chercheurs est aussi affaire de relations humaines ; réussi à instaurer des relations de confiance est la condition sine qua non d'un investissement des chercheurs dans l'accroissement de la collection »

Les laboratoires du CNRS étant très imbriqués avec les autres au sein de l'université, les livres achetés sur ces crédits parallèles ou croisés voisinent sur les rayons avec ceux achetés sur crédits universitaires, et contribuent à la richesse des collections de l'université. Ces livres peuvent donc participer au réseau documentaire de l'université. Les laboratoires CNRS sont d'ailleurs souvent les plus coopératifs et les plus dynamiques dans la construction d'un catalogue collectif. Cette diversité budgétaire pèse toutefois dans la décision d'intégration éventuelle au SCD, et dans l'élaboration des modalités de fonctionnement.

#### **4.2. Définir clairement les missions**

Il est important de bien définir le rôle de chaque type de bibliothèque de façon à ne pas multiplier les missions en un seul lieu, comportement qui serait préjudiciable à l'usager (du fait de l'investissement nécessairement limité du médiateur) et à la lisibilité des services.

Si l'on veut répondre à un maximum de besoins et limiter les doublons inutiles sur le campus, il est nécessaire que les responsables des structures documentaires s'accordent sur une répartition claire des missions de chacun, les acquisitions étant mises au service de ces missions. Il serait bon que cette réflexion aboutisse à la rédaction commune d'un document écrit qui fera référence, y compris lors de l'arrivée en poste de nouveaux collègues. Des outils communs (catalogue, module d'acquisition partagé) pourront ensuite permettre d'affiner au quotidien les choix effectués initialement.

La BU centrale a souvent tendance à se concevoir comme une « locomotive scientifique et technique » de l'Université, ce qui la conduit à acquérir les ouvrages d'approfondissement, les nouveautés, à maintenir et à développer des abonnements à des revues de pointe (grâce auxquelles sont diffusés les résultats récents de la recherche, dont beaucoup ne seront publiés que sous cette forme).

Selon cette approche, on doit pouvoir trouver à la BU « ce qui se fait de mieux », à un moment précis, dans une discipline donnée, indépendamment de la fréquence de lecture de ces ouvrages ou périodiques<sup>40</sup>.

Il paraît important de rappeler que la constitution d'une collection passe aussi par des non-choix : les acquéreurs éprouvent parfois des difficultés à définir ce qui ne doit pas

---

<sup>40</sup> Il est intéressant de noter que la pression des étudiants se manifeste clairement en sens inverse (ce qui fait problème dans une bibliothèque censée répondre aux attentes des deux publics) : plutôt acheter un nombre élevé d'exemplaires de manuels de base que des exemplaires de livres dont ils ont peu ou pas du tout l'usage. Le profil de la bibliothèque idéale pour l'étudiant « moyen » ne correspond pas exactement à l'idée que s'en fait le chercheur !

faire partie d'un fonds (ces hésitations s'accroissent lorsqu'ils ont à traiter un don, par exemple). Il s'agit de demeurer vigilant, et de s'opposer à l'idée reçue selon laquelle dans un fonds de grande taille tel que celui d'une BU centrale tout document finirait par trouver sa place<sup>41</sup>. En définissant les missions, on définit également ce qui n'entre pas dans le champ d'action de l'une ou de l'autre des structures documentaires concernées. Certes, les sujets de recherche peuvent être multiples et inattendus, mais un acquéreur devrait être en mesure de justifier la présence de chaque élément d'une collection à un instant précis, et non reporter son intérêt à d'éventuels futurs usages. Il est possible par ailleurs qu'un document suscite d'autres usages que celui pour lequel on l'a intégré aux collections, ce qui ne remet pas en cause les raisons de cette intégration...

La BU centrale éprouvera peut-être quelques difficultés à se procurer la littérature grise et les tirés à part, dans la mesure où ces documents ne passent pas par les canaux traditionnels de diffusion et de distribution. On peut donc confier ces acquisitions à la bibliothèque de recherche qui intégrera cette mission à son travail de veille et de consolidation de réseaux de relations. En temps que service de proximité, elle pourra relancer les chercheurs eux-mêmes pour obtenir les tirés à part (souvent reçus à titre gracieux) et les supports d'information bibliographique de repérage de ces documents. Une fois la documentation acquise, il reste à la bibliothèque de recherche à remplir son rôle le plus important : redistribuer l'information à un public le plus large possible, en utilisant les moyens de transmission les plus modernes, et surtout les plus efficaces. C'est à la capacité de ce type de structure à communiquer les informations que se mesurera la réussite d'une mutualisation et d'un travail partagé.

Un autre volet de la gestion des collections se pose pour les bibliothèques de recherche, celui de la conservation. Il faudra s'interroger sur le lieu de conservation des collections qui n'intéressent plus une équipe pour ses recherches immédiates. Il sera pour cela nécessaire d'évaluer la « durée de vie » d'un segment de collection « recherche » (combien de temps en moyenne cette collection est-elle réellement utile aux chercheurs ?) et d'analyser les besoins en terme de communication ultérieure de ces mêmes documents. Le lieu de « stockage » sera choisi en fonction de l'usage qu'on pense permettre de la collection (BU centrale ou bibliothèque centrale de recherche). Entrera sans nul doute en ligne de compte l'espace dévolu à d'éventuels magasins dans la future BU centrale pour les collections « recherche »... En l'état actuel du projet (fin

---

<sup>41</sup> Il y a risque ici de confondre place physique sur une étagère et place légitime dans la cohérence de la collection » Valérie

2001), seul le Cadist disposerait de travées en magasins, en particulier pour accueillir les fonds anciens décrits dans la 2<sup>e</sup> partie de ce mémoire.

### 4.3. Se donner les moyens de cette coordination (pour les acquisitions)

#### 4.3.1. Coopération du personnel de la documentation<sup>42</sup>

La coopération locale doit être prise en charge par tous et à tous les niveaux, de façon à donner vie à un réseau fort et vraiment solidaire.

Christine Volant<sup>43</sup> pense qu'il convient d'appréhender un réseau documentaire envisagé comme un système coopératif comme une organisation sociale dotée d'intelligence, qui a ses propres valeurs et sa mémoire collective. Sa dynamique d'évolution dépend en grande partie, selon elle, des interactions des individus qui la composent et de leurs capacités d'apprentissage de savoir et de comportements. On serait assez tenté d'aller dans le sens de cette opinion, et d'ajouter qu'un réseau documentaire, doté de la multitude de personnalités de ses acteurs, n'est pas quelque chose de statique mais bien une entité dynamique qui doit s'adapter continuellement en s'appuyant sur les apprentissages individuels de chacun de ses membres, apprentissages confrontés et collectivement enrichis.

Il n'est pas aisé de dresser l'inventaire des statuts du personnel, car si la responsabilité intellectuelle d'un centre de documentation est presque toujours assurée par un enseignant-chercheur, le travail de catalogage, de surveillance et de prêt ne l'est que par du personnel extrêmement varié<sup>44</sup>.

Parfois, il s'agit d'un ITRF possédant un CAFB ou une formation de documentaliste, très souvent c'est la secrétaire du service qui effectue les commandes et le prêt, aidée par des moniteurs étudiants quelques heures par semaine. Parfois il n'y a aucun responsable du centre de documentation. Il est difficile de comparer des personnels temporaires peu ou pas qualifiés avec le personnel permanent des BU.

---

Travier, *op. cit.*

<sup>42</sup> « La reconnaissance des bibliothèques au sein des universités suppose des performances qui nous rendent à la fois crédibles et indispensables, entre autres sur des points tels que le travail en équipe avec les enseignants, mais aussi entre nous, l'abandon de nos archaïsmes, par exemple dans nos relations internes et l'utilisation des compétences de nos collaborateurs (...) Tout le monde est-il prêt à cela ? (Gérard Briand, Vice-Président de l'ABF au Congrès de 1999, *op. cit.*

<sup>43</sup> VOLANT Christine. *ADBS*, 1998, vol.35, n°3.

<sup>44</sup> Cf. annexe 5 sur la situation de la documentation recherche à la Maison de la Recherche.

C'est, avec les locaux, la difficulté la plus sérieuse pour ces centres qui disposent rarement de documentalistes et se débrouillent bien souvent avec les moyens du bord en utilisant des étudiants plusieurs heures par semaine ou en recrutant du personnel universitaire.

Pour compenser cette faiblesse, certaines universités font appel au personnel de la BU. C'est une solution très intéressante, qui devrait être encouragée, au cas par cas, soit par l'intégration des personnels ITRF dans les corps des bibliothèques, lorsqu'ils ont les diplômes requis ou l'expérience, soit par l'augmentation des personnels de bibliothèque. Tous ces personnels seraient gérés par le SCD et mis à la disposition des bibliothèques associées.

Une étape nécessaire de la consolidation du réseau « recherche » est la formation des personnels. Elle s'appuiera sur l'URFIST et le CFCB (sur le site délocalisé de Montauban), et sur des outils collectifs et collaboratifs d'autoformation comme le serveur FORMIST. De manière générale, c'est le degré d'association ou d'intégration des bibliothèques de recherche au SCD qui déterminera l'implication de celui-ci dans la formation des personnels concernés. On parlera plus loin du choix de cataloguer dans une seule et même base ; si telle est la solution retenue, il est évident (vu le travail mené avec les BUFR) que le SCD a d'ores et déjà des actions de formation à proposer aux responsables de la documentation des centres de recherche... Pour toute participation des documentalistes de la recherche aux tâches bibliothéconomique, le SCD proposera son appui, et conduira les opérations en expert. Ce rôle de formation peut également intervenir dans le cadre du partage de nouvelles ressources électroniques (rôle de veille qui sera développé plus loin).

#### 4.3.2.                    Coordinateur, module d'acquisition et commissions consultatives spécialisées

##### 4.3.2.1.                    *Un coordinateur des acquisitions*

Il peut être intéressant, et surtout efficace, de confier la mission de coordinateur de la politique d'acquisition à une personne qui est chargée de collecter toutes les données (statistiques lorsqu'elles existent et autres) dans les différents services. Cette collecte d'informations permettra de formaliser la politique d'acquisition du réseau dans un document officiel et dont les grands principes, au moins, devront être soigneusement

rédigés<sup>45</sup>. Le coordinateur mène une action transversale : il permet la mise en commun des analyses et des pratiques des partenaires du réseau, il les amène à prendre conscience des conséquences de cette réorganisation du travail, il cherche à convaincre de l'utilité d'une politique d'acquisition aux critères bien explicités. Cette action peut prendre la forme d'entretiens qui donneront davantage cours à des conversations libres et riches d'informations qu'un questionnaire écrit.

Il paraît important de confier la mission de coordinateur à un conservateur (comme cela se pratique à l'UT1<sup>46</sup>), ce choix permettant de conférer une certaine autorité aux démarches entreprises, et de proposer aux centres de recherche le débat avec un professionnel de la documentation crédité d'une crédibilité scientifique. Mais l'autorité du grade sera caduque si la personne choisie ne sait pas allier une grande capacité d'écoute et intégrer les suggestions des uns et des autres à sa propre vision des choses. Seul un réel échange entre les partenaires peut aboutir à la rédaction de documents aidant une mise en pratique rapide et réelle des « bonnes résolutions ». Il convient également de s'assurer que la réorganisation des méthodes d'acquisitions, quelle qu'elle soit, conduit à une gestion qui peut être mise en œuvre par les personnels des diverses structures documentaires sans être ressentie comme une contrainte.

#### 4.3.2.2. *Un module d'acquisition partagé*

Il est techniquement possible de donner un accès à la consultation du module d'acquisitions (que seule la BU centrale utilise actuellement), y compris aux bibliothèques de recherche qui n'ont pas (ou pas encore) opté pour le logiciel Horizon. Cet outil peut s'avérer très précieux pour une meilleure coordination des acquisitions. L'idéal serait évidemment de le partager réellement, c'est-à-dire que tous les personnels de la documentation l'utilisent. Mais sa mise en place est sans doute très lourde (et coûteuse !) comparé aux services qu'il apporterait à certaines structures documentaires de petite taille.

#### 4.3.2.3. *Les commissions consultatives spécialisées*

Les commissions scientifiques consultatives spécialisées sont créées par le Conseil de la documentation, et sont en général propres à chaque section documentaire. Elles sont censées donner leur avis sur la politique documentaire de l'Université dans leur

---

45 pour plus de détails sur ce type de document, cf. **CALENGE Bertrand**. *Les politiques d'acquisition*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994. 408 p.

domaine. Elles sont consultées pour les acquisitions et réunissent des représentants enseignants et personnels de toutes bibliothèques relevant de l'université : BU et bibliothèques d'équipes de recherche ou d'UFR. Si le principe de ces commissions est séduisant, on éprouve souvent quelque difficulté à en réunir les membres. Il serait sans doute plus sûr de miser sur des relations personnelles, souvent plus payantes. On réservera les discussions nécessitant une approche collective (pour l'acquisition de ressources électroniques par exemple) au Conseil de la documentation.

## **5. Ensemble, proposer des services plus performants**

L'identité d'un service documentaire est définie par son offre de service, axée sur la mise à disposition de documents et la recherche documentaire.

### **5.1. Le signalement des collections « recherche » : le choix entre un catalogue commun et une interface unique**

#### **5.1.1. Nécessité d'un recensement complet**

La dispersion des ressources nuit à la connaissance des fonds et à la communication entre les responsables des bibliothèques. L'isolement des diverses bibliothèques et l'absence de catalogue collectif « recherche » fait qu'il est difficile pour les usagers de connaître la documentation rassemblée sur le campus et pour les responsables de la documentation de communiquer. On va sans doute parfois chercher bien loin ce qui est peut-être dans le bâtiment d'à-côté. Le réseau informatique est un élément moteur positif autour duquel peuvent se rassembler les bonnes volontés. L'avantage est aussi psychologique, car la constitution d'un catalogue collectif exige une concertation, une adhésion à des règles communes.

On cherche donc à recenser les fonds documentaires des centres de recherche de la Maison de la Recherche (participant par ailleurs au réseau MSH), les fonds « recherche » des UFR et ceux de la BU centrale. Dans la mesure où les BUFR et la BU centrale partagent déjà pour l'ensemble de leur documentation un catalogue commun sur le logiciel Horizon et où (on l'a vu) les centres de documentation des équipes de

---

<sup>46</sup> Il sera intéressant de prendre contact avec le Conservateur responsable de la coordination documentaire pour le SCD de l'UT1, dans un souci de partage d'expériences.

recherche effectuent leur catalogage sur des logiciels de formats différents, il serait opportun d'imaginer une interface unique donnant accès aux diverses bases plutôt qu'un véritable catalogue commun. Cette forme de catalogue collectif serait une création locale, préparée localement par l'équipe des bibliothécaires et documentalistes, financée par toutes les composantes locales, donc parfaitement adaptée et intégrée dans la politique de l'université. Intelligemment pensé, il peut être l'outil d'échanges au niveau local : on peut imaginer un fonctionnement en vases communicants où les demandes et les documents pourront circuler d'une structure documentaire à l'autre. L'application de cette proposition est sans doute risquée dans l'immédiat ; il serait sage de s'assurer dans un premier temps de la solidité du réseau et de la qualité de la communication entre les structures. On associerait ainsi le service immédiat et l'apport de gros moyens dans une meilleure répartition des collections. Cette solution implique un investissement pour l'élaboration d'une telle interface. On se heurtera nécessairement à des problèmes techniques pour rendre les différents formats compatibles. En revanche, ce choix ne sollicite pas un changement de pratiques chez les personnels de la documentation recherche.

On peut également envisager, comme cela s'est fait (en partie) au sein du SCD de l'UT1, de procéder à la rétroconversion de tous les fonds des bibliothèques de recherche du campus en vue d'un véritable catalogue commun « recherche », distinct du catalogue du SCD actuel (pour prendre en compte les spécificités d'indexation et de types de documents) mais géré avec le même logiciel. Il s'agit alors d'un lourd chantier à mettre en place, après s'être convenablement assuré des moyens disponibles (particulièrement en personnel : un coordinateur – qui peut être la même personne que pour la coordination des acquisitions – et des catalogueurs, les personnels de la documentation de la Maison de la Recherche n'étant pas immédiatement compétents pour un catalogage dans Horizon). Ce choix nécessiterait également l'élaboration d'un plan de formation pour que le catalogage courant puisse être effectué par les responsables des structures documentaires de la recherche. Il implique également l'abandon des systèmes locaux par les personnels de la documentation des centres de recherche, démarche qui, au vu des expériences menées ailleurs en France, demande à être encouragée dans la concertation... D'autant qu'elle occasionnera pour eux une surcharge de travail dans les premiers temps. Il s'agira également de convaincre les décideurs de l'investissement nécessaire à la formation des personnels...

Si on décide de rendre ce catalogue « recherche » accessible par l'Internet, il apporte un complément non négligeable au catalogue collectif des universités (Sudoc) et rend visible l'ensemble des collections universitaires, quelle que soit leur localisation.

#### 5.1.2. Indexation et localisation : les notices

L'intérêt d'une interface commune (comme d'un catalogue unique) est d'offrir aux usagers la possibilité d'une démarche unique. Il faut donc concevoir des outils techniques permettant d'effectuer des requêtes dans tous les catalogues disponibles en une seule interrogation. Une réflexion sur le mode d'indexation des documents s'impose donc, qui permette à un moteur de recherche de pointer les documents censés intéresser l'utilisateur, quelle que soit leur structure documentaire d'origine. On a vu qu'une des difficultés d'harmonisation des pratiques entre les centres de documentation recherche était la multitude de thésaurus utilisés. Une solution peut-être la double indexation : thésaurus local et Rameau, l'un satisfaisant les usages de la bibliothèque de recherche d'origine, l'autre permettant un échange d'information selon un répertoire d'autorités largement partagé. Certains objecteront le manque de spécialisation du vocabulaire retenu par le répertoire Rameau ; il demeure néanmoins un outil commun national.

#### 5.1.3. Un catalogue « recherche » sur Horizon

La bibliothèque universitaire a ici un rôle important à jouer, puisqu'elle est coutumière de cet outil. Elle peut partager ses compétences en proposant aux personnels des centres de documentation recherche et à ceux des BUFR qui ne l'ont pas encore reçue une formation au logiciel. Ceci en vue de pointer les éventuels doublons, d'effectuer un inventaire des abonnements aux périodiques sur papier (outil de base pour la négociation d'abonnements en ligne pour l'ensemble du campus), d'intégrer les collections au catalogue commun (pour les BUFR), dans un premier temps en liant un exemplaire aux notices existantes dans la base. Pour le catalogage rétrospectif, la BU joue un rôle d'expert en mettant les bibliothèques qui le demandent en relation avec une société de service ou en offrant elle-même l'aide de son service de catalogage pour assurer cette rétroconversion (selon l'importance du fonds et l'état actuel du catalogage des acquisitions de la BU : l'aide apportée à une composante du SCD ne doit bien sûr pas créer de retard dans le circuit du livre de la BU centrale).

## 5.2. Gérer les ressources électroniques en réseau

### 5.2.1. Sélection

La différence de type de support entre l'imprimé et l'électronique ne doit pas faire oublier les critères d'évaluation de l'information contenue, et de sélection des acquisitions. Est-il nécessaire de le rappeler, les documents numériques pertinents sont identiques aux documents imprimés, quel que soit le niveau de la documentation concernée, à condition que la communication de ces documents permette au minimum une équivalence dans la collecte de contenu. Lorsqu'on propose de remplacer l'information sur support papier par (au minimum) la même information sur support électronique, il convient de s'assurer que l'accès aux données électroniques est au moins égal à la production imprimée, qu'on est en mesure de proposer un nombre suffisant de terminaux de consultation et que cet accès ne requiert aucun coût supplémentaire pour l'utilisateur. Il ressort des observations de pratiques et d'entretiens avec les enseignants-chercheurs que ceux-ci manifestent un intérêt certain pour les bases de données en ligne, qui correspondent selon leur point de vue aux besoins de la recherche. Qui plus est, ils ont d'ores et déjà à l'esprit la possibilité de consulter ces bases de données depuis leur bureau, comptant sur un accès généralisé au minimum au campus, organisé par le SCD ou par les structures de recherche. La recherche sur Internet semble en effet s'être intégrée aux pratiques courantes de la plupart des chercheurs, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent. La familiarisation avec cet outil s'est accomplie grâce à l'usage du courrier électronique ; les chercheurs ne peuvent plus ignorer cette pratique sans courir le risque de se couper du réseau de la recherche internationale, qui utilise ce canal pour faire paraître les annonces, les formulaires d'inscriptions aux congrès et autres rencontres scientifiques, ou envoyer des communications en fichier attaché

Pour toute documentation, il est nécessaire d'assurer un suivi de l'évolution de l'offre. C'est peut-être plus vrai encore en matière de documentation électronique. Il paraît donc important qu'un dispositif de veille existe, avec la mission d'identifier de nouveaux produits pour en évaluer la pertinence du contenu et le support. Des tests auprès d'utilisateurs peuvent être effectués régulièrement. Parallèlement à ce suivi disciplinaire doit être mise en place une réflexion sur l'environnement technique dans lequel s'insère la documentation électronique : formats de diffusion, archivage, développement de

nouveaux supports, droit d'usage des données sur support numérique... Autant de questions susceptibles de faire évoluer les pratiques documentaires.

Le Ministère de l'Education nationale (Sous-direction des bibliothèques) a mis en place depuis deux ans des groupes de veille scientifique thématiques<sup>47</sup> (dont un groupe Littérature, histoire, philosophie piloté par Isabelle Diry) chargés de faire de la veille sur les ressources électroniques, de suivre les projets consortia, etc. La responsable du service de recherches documentaires de la BU centrale du Mirail est membre de ce groupe. Il est donc tout à fait possible d'envisager une information des chercheurs des activités de ce groupe, par communiqué interne, quel qu'en soit le support (papier ou intranet). Au plan local, un suivi des usages réels de la documentation électronique s'impose. Les statistiques de fréquentation (quantitatives mais aussi et surtout qualitatives) devront être utilisées pour adapter l'offre à la demande.

### 5.2.2. Financement partagé

La révolution numérique pourrait, à première vue, apparaître comme un élément de facilité et d'économie. Elle se traduit bien souvent, on le sait, par tout un ensemble de dépenses supplémentaires ! Il s'agit donc pour l'Université de se donner les moyens de gérer au mieux ce nouveau service hybride qui propose à la fois des collections physiques et un accès à des ressources numériques. Il est à souligner que toutes les disciplines ne sont pas accumulatives de la même façon et que la fraîcheur de l'information ne revêt pas la même importance de l'une à l'autre. Malgré tout, on ne peut pas ignorer que les SCD doivent aujourd'hui assumer des dépenses d'investissement et de maintenance informatiques élevées, des dépenses documentaires imprimées et électroniques, des coûts de conception et de transmission d'une véritable offre documentaire en ligne, des tâches de médiation et de formation documentaires, toutes choses influant également sur l'activité des personnels.

Les universités doivent s'attacher à développer leur production tout en mutualisant au maximum les coûts, le signalement et les accès. Il pourrait être intéressant que les CADIST se positionnent comme « têtes de réseau » en matière d'accès aux ressources électroniques. Au niveau local, les projets de cofinancement SCD/équipes de recherche sont porteurs d'une intégration plus complète de la documentation électronique au sein de l'université. Le Vice-Président du Conseil scientifique du Mirail se déclare tout à fait favorable à une participation de la Maison de la Recherche au financement d'un réseau

de cédéroms et à l'achat d'accès à des bases de données électroniques. La mise en place d'un système d'information<sup>48</sup> relève d'un choix de politique générale de l'Université. Il paraît donc normal que les investissements et les charges qui lui correspondent soient également assumés globalement. Au plan national, il serait intéressant et même nécessaire que des co-financements avec la Direction de l'Enseignement supérieur soient organisés par l'ajout de crédits à la Direction de la Recherche du Ministère. C'est, dans ce cadre, au SCD à être l'organisateur de la concertation entre les centres de recherche pour coordonner les moyens, mettre en œuvre les décisions arrêtées et évaluer les services offerts à la communauté de chercheurs.

### 5.2.3. Vers un système d'information

« le système d'information (SI) mis en œuvre dans les SCD des universités et les bibliothèques des grands établissements (...) constitue la pointe de leur politique documentaire et le vecteur de leur modernisation. » (Ministère de l'Éducation nationale, <http://www.sup.adc.education.fr/bib/acti/infor/notesi.html>)

#### 5.2.3.1. A quoi sert un système d'information

Il n'est pas question ici d'entrer dans des descriptions techniques qui échappent à ma compétence. Je rappellerai seulement quelques principes. Un SI est conçu dans le souci de satisfaire les besoins documentaires et informationnels des usagers (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs). Il est également outil de rationalisation dans l'organisation du travail interne. L'offre diversifiée sur tous supports intervient en n'importe quel point de l'Université (bibliothèque, bureau de l'enseignant-chercheur) ou à l'extérieur (du moment que l'utilisateur est relié au serveur de l'université ou peut y accéder par mot de passe nomade si ce n'est pas le cas). Cet outil s'adresse également au public extérieur qui peut consulter sur internet le catalogue des ressources documentaires et se renseigner sur l'accès à des informations et des documents extérieurs.

Le système d'information permet de combiner à la fois un SIGB (qui permet de gérer les fonctions classiques de la bibliothèque : acquisitions, catalogue, prêt) et divers modules rendus possibles par le développement des technologies de l'information et de la communication sur les campus.

On peut ainsi envisager l'intégration d'un Intranet, qui propose :

---

<sup>47</sup> On obtiendra davantage de renseignements sur le site : <http://acquireurs.enssib.fr/>

- une messagerie interne, l'accès à des informations locales, la consultation et l'édition de documents pédagogiques (pour les besoins en formation des doctorants, par exemple), scientifiques (rapports de recherche), de mémoires et de thèses, de la documentation produite localement et numérisée par l'université, l'interrogation de réseaux de cédéroms gérés par le SCD pour toute l'université.
- l'accès à des ressources documentaires externes via Internet, de manière totalement libre (ouverte) ou guidée (contrôlée) : accès à des bases de données externes, consultation des catalogues d'autres bibliothèques, accès à des documents numérisés. L'utilisation des ressources électroniques distantes, donc la plupart du temps payantes, doit être négociée par l'université pour les usagers qui seront habilités à les consulter (cette négociation prend de plus en plus souvent la forme de consortia).

#### 5.2.3.2. *Quelle mise en œuvre matérielle ?*

Le Centre de ressources informatiques (CRI) de l'Université installe ou aide à l'installation et à la maintenance des serveurs nécessaires au fonctionnement du SI. Le prestataire de service choisi pour fournir le SI (Archimed, pour l'Université du Mirail) se charge de résoudre les contraintes de normes et de langages d'interrogation. Le SI facilite et gère les accès à différents services proposés par la bibliothèque et/ou l'université via un portail unique, mais ne permet pas encore d'accéder à toutes les informations de manière totalement directe.

Le SI permet l'accès pour tout public à certaines des données par l'internet, et l'accès à d'autres données réservées aux membres de l'université par l'intranet. Cette restriction peut être appliquée pour des raisons juridiques (licences de cédéroms ou de bases de données), de confidentialité des publications, ou de choix stratégiques ou économiques (supports de cours élaborés pour la formation continue, par exemple). Il est important de préciser que la partie intranet du système est potentiellement interrogeable de l'extérieur (donc de sites délocalisés de l'université, par exemple). La décision de restriction des accès est du ressort de l'Université, sur proposition du SCD et des composantes.

Ce système d'information sera construit par l'intégration successives de différentes applications documentaires<sup>49</sup>.

Le SCD doit s'imposer en maître d'œuvre et fournisseur de services pour le système d'information documentaire. Il honore en cela les missions confiées statutairement aux

---

<sup>48</sup> Ce point sera développé en 5.2.3.

<sup>49</sup> Cf. précisions données par l'équipe en charge du suivi du SI en annexe 5.

BU : repérer, sélectionner, acquérir, signaler, communiquer, conserver les documents et supports d'information nécessaires à la communauté de l'université. La réalisation d'un SID requiert des compétences multiples, en informatique, en documentation, en ergonomie... celles-ci ne sont pas nécessairement maîtrisées par le seul personnel du SCD ; l'intervention du CRI sera indispensable pour l'élaboration, la mise en œuvre et la maintenance du système. Troisième partenaire du projet, la communauté d'enseignants-chercheurs, qui devra s'investir étape après étape dans le projet collectif. Il est important de s'assurer de la mobilisation de tous les acteurs avant d'amorcer un tel chantier : les contraintes techniques à surmonter ne doivent pas faire oublier la question des ressources humaines pour le fonctionnement du système dans la durée.

Un système d'information bien structuré permettra à moyen terme la mise en place d'un système de diffusion personnalisée de l'information sur profil pour les chercheurs (*push technology*). Ce filtrage aide l'utilisateur à éviter la dispersion dans l'accès à la documentation électronique. Il devrait ainsi être possible de créer des profils de recherche et de proposer aux utilisateurs un système d'alerte pour une veille documentaire efficace (argument de taille pour convaincre les équipes de recherche de participer au financement d'un tel outil...).

Le SCD pourra décider d'intégrer progressivement l'accès à diverses sources d'information et de documentation. Ce choix des ressources disponibles s'apparente aux choix d'acquisitions sur support papier ; enseignants-chercheurs et bibliothécaires doivent travailler ensemble à la cohérence et l'intérêt de l'offre, et ne pas s'arrêter aux larges possibilités offertes par la technologie. Il est de plus en plus d'usage de confier au SCD la gestion des licences d'accès (c'est notamment lui qui suit l'évolution des négociations avec les consortia), des aspects liés à la nature même de ces ressources. On l'a vu, le SCD est ici tout à fait dans son rôle. Il offre un vrai service à la communauté universitaire en gérant ce genre de projet lourd, et a tout intérêt à communiquer sur ces actions.

### **5.3. La mutualisation des ressources documentaires de la Maison de la Recherche**

#### **5.3.1. Intérêt**

L'un des points communs de nombreux centres de recherche est l'interdisciplinarité de leurs fonds. Le regroupement éventuel de certains centres dans des entités plus larges

permet d'accroître les moyens en personnel et en locaux autour d'une collection plus importante. On peut ainsi, avec du personnel qualifié et permanent (qu'il vienne de l'Université ou du SCD), une gestion professionnelle des collections, un équipement technique complet (photocopieur, ordinateur, câblage...) obtenir un meilleur service pour l'utilisateur.

La configuration des lieux devrait offrir un accès permanent aux collections pour le public autorisé ; les permanences d'accueil par les professionnels de la documentation se feront également suivant un horaire élargi, grâce à un système de roulement. La réflexion sur l'organisation de l'espace dans la nouvelle BU centrale intègre des carrels qui pourront être réservés par les chercheurs (ceux-ci sont situés hors de l'espace recherche, mais phoniquement isolés des salles de travail).

La consultation sur place de la documentation proposée semble devoir faire loi dans les collections « recherche », dans un souci de disponibilité permanente de l'information contenue.

### 5.3.2. Organisation matérielle

Une large partie des collections devra y être offerte en libre-accès, car c'est le mode d'organisation correspondant au mieux à l'autonomie du lectorat visé. Cela suppose une cotation cohérente, et clairement définie. Ceci n'exclut pas un classement par juxtaposition des collections des différentes bibliothèques fédérées, mais nécessite une signalisation claire.

Puisque la bibliothèque sera organisée en plusieurs pôles thématiques, il est important de veiller à une certaine perméabilité des espaces, de façon à ce que les chercheurs puissent bénéficier du caractère interdisciplinaire des collections. Les documents doivent pouvoir être déplacés, pour consultation, d'une zone à l'autre, ce qui suppose qu'on ait réfléchi à une cotation et à une localisation adaptées à ce genre d'usages. Il faut donc réduire les contraintes de passage d'un pôle à l'autre, intellectuellement comme physiquement.

### 5.3.3. Une mutualisation forcée

L'explosion de l'usine AZF ayant rendu inutilisables les locaux de la Maison de la Recherche, les responsables des centres de documentation sont actuellement dans l'obligation d'expérimenter ce qui n'était encore, le 21 septembre, qu'un projet à moyenne échéance. Deux des bâtiments Algeco mis à disposition par l'Université pour

héberger les services « sans logis » accueillent depuis mi-novembre les collections fédérées des équipes de recherche du programme MSH diminuées de leurs archives (qui sont conservées pour le moment dans les sous-sols de la Maison de la Recherche, pour des questions de place). Le plan de classement adopté respecte les spécificités de chacune des anciennes bibliothèques en juxtaposant les fonds. Le personnel de la documentation mutualisé assure une permanence d'accueil par roulement, mais la taille des locaux ne permet pas d'offrir un espace de consultation sur place aux usagers : le prêt à domicile est donc massivement appliqué. Parallèlement à cet accès aux collections, les personnels de la documentation poursuivent leurs activités habituelles, dont la veille documentaire et la constitution de dossiers thématiques.

La situation de crise connue par l'Université a ainsi accéléré la mise en œuvre d'une mutualisation des collections et du personnel (du moins pour les fonctions d'accueil), et permet aux responsables de la documentation et aux usagers de tester les grands principes de fonctionnement du futur « espace recherche ».

Dans le meilleur des cas, si la mutualisation réussit, on va pouvoir proposer au chercheur une bibliothèque qui soit un lieu de travail unique, si possible spacieux et agréable, et une bibliothèque virtuelle accessible depuis son centre de recherche, sans qu'il ait à se déplacer. Un recours moins systématique à la bibliothèque est une forme de liberté retrouvée, avec l'utilisation de l'Internet qui est plus proche de l'esprit de recherche en ceci qu'il fonctionne sur des allers-retours, tâtonnements, des échanges...

#### **5.4. Repenser le rôle des personnels de la documentation : l'accompagnement des chercheurs**

##### **5.4.1. Recentrer le rôle des documentalistes sur la veille documentaire et l'accompagnement**

En 1999, C. Ollendorf posait la question suivante<sup>50</sup> : « Que devient la médiation des bibliothécaires lorsque les utilisateurs peuvent accéder directement aux nombreux gisements informationnels auxquels les autoroutes de l'information leur donnent accès ? » Hervé Le Crosnier lui avait en quelque sorte répondu de manière anticipée en 1996 : « Nous devons assurer à la fois les fonctions de médiateurs dans la recherche d'informations pour aider l'utilisateur à naviguer dans le flot des documents numériques et de capitalisateur de documents dans un lieu centralisé ».

---

<sup>50</sup> OLLENDORF Christine. *BBF*, 1999, n°4.

Les documentalistes se voient réinvestis d'une mission de vigilance et d'intelligence partagées, par là même d'une responsabilité intellectuelle irremplaçable.

Il est difficile d'intégrer tout à la fois les notions de qualité de service rendu et de diversification des budgets, d'indépendance de l'utilisateur accompagnée d'une nécessité de formation, de changements dans les circuits de la connaissance scientifique, de mutation dans les circuits de l'édition (publications électroniques)...

La mutualisation des ressources et le travail en réseau devrait libérer du temps pour s'attacher à mieux servir les besoins immédiats des chercheurs.

Le chercheur doit élaborer un système de veille performant de façon à être alerté à temps des appels à projets de recherche et appels d'offre, qui sont autant de sources de financement pour ses activités. Les sources d'information sont diverses : revues, lettres d'information, listes de diffusion, réseau de relations personnelles ou professionnelles. Le personnel de la documentation peut donc proposer un service de veille et se charger de transmettre l'information aux personnes susceptibles d'être compétentes et intéressées pour répondre aux appels. Un accompagnement logistique reste à mettre en place pour l'élaboration de dossiers de candidature<sup>51</sup>. Il est possible d'établir une liste des services pour lesquels les documentalistes se rendront disponibles (l'ordre des priorités dépendant des spécificités de/des (l')équipe(s) de recherche) :

- acquisitions et traitement des collections en coopération avec les chercheurs (le personnel de la documentation, plus disponible, devrait être plus à même de bien suivre les recherches en cours, et ainsi de mieux encadrer les prescriptions des chercheurs, qui sont essentielles à la constitution du fonds) ;
- travail de veille documentaire : constitution de dossiers thématiques, de revues de sommaires ;
- création d'outils d'aide à la recherche : thésaurus papier, moteur de recherche opérationnel sur plusieurs bases ;
- Harmoniser les bases de données des équipes et réaliser une interface de consultation unique : catalogue commun stocké sur le serveur et consultable sur le web.
- Proposition de nouveaux outils documentaires aux chercheurs<sup>52</sup>
- Gestion du site de l'équipe de recherche<sup>53</sup>
- Informer sur le droit (la propriété intellectuelle) et le multimédia.

---

<sup>51</sup> Cette aide logistique est assurée à l'UT1 ; une fois encore, il sera bon de se renseigner sur d'autres expériences toulousaines.

<sup>52</sup> Voir la sensibilisation à Endnote organisée par les centres de documentation des MSH.

<sup>53</sup> Voir 6.1.

La bibliothèque ne fait-elle qu'accompagner la recherche ou bien peut-elle faire émerger des sujets de recherche ? Dans cette perspective, on peut avancer que la veille documentaire sur certains sujets précis a pour objectif de mettre à la disposition le plus rapidement possible les outils utiles aux chercheurs en devançant si possible les demandes. De même, l'offre large de périodiques permettant des pratiques de butinage, ou celle d'outils bibliographiques performants, peut faire émerger des sujets de recherche.

Autre service envisageable à court terme : devant la diversité des outils proposés, les bibliothèques offrent de plus en plus souvent, en plus d'un aspect de formation implicite, des formations explicites, formalisées. Celles-ci peuvent aller de la connaissance des outils d'accès locaux à la connaissance des modes d'accès à l'information scientifique et technique et même à l'aide à la rédaction de documents ou de bibliographies.

#### 5.4.2. Des bibliothécaires de référence à la BU centrale

La fréquentation de la future BU centrale (dans son ensemble, et non uniquement « l'espace recherche ») par le public de chercheurs dépend en grande partie de l'accueil qui lui sera réservé. Une réflexion est en cours sur l'évolution des fonctions de renseignements en véritables postes de « bibliothécaires de référence » au sens où les Québécois l'entendent couramment : du personnel spécialisé dans la documentation du domaine disciplinaire dont ils assurent la communication.

Ce profil intègre une fonction d'acquéreur qui réclame d'avoir des rapports fréquents avec des interlocuteurs diversifiés. Toute discussion avec les enseignants-chercheurs doit être encouragée. Les priorités d'acquisitions seront proposées à ces usagers pour validation, de façon à atteindre l'adéquation des fonds avec les orientations de la recherche et à permettre l'anticipation de l'émergence de nouvelles disciplines ou nouveaux sujets de recherche. Participer à l'accueil et au renseignement du public dans la bibliothèque semble être la meilleure façon de se tenir informé de ses demandes et attentes. On peut également envisager l'envoi des listes d'acquisitions aux chercheurs choisis comme interlocuteurs principaux (voir *supra*). Si ceux-ci ne sont pas physiquement disponibles, on pourra utiliser la messagerie électronique pour échanger, puisqu'elle devient un outil de communication essentiel et courant dans la communauté de la recherche. C'est également en participant aux événements universitaires (colloques, journées d'étude) qu'on a le plus de chance de rencontrer les acteurs de la

recherche... et de se faire reconnaître comme membre du personnel scientifique universitaire. Le suivi des attentes des chercheurs ne doit cependant pas se transformer en adéquation systématique de l'offre à la demande : encore faut-il que le personnel de la documentation, avec son savoir-faire, s'assure de l'opportunité de toute acquisition pour toute la communauté de lecteurs ; l'association des chercheurs au choix des achats vise à limiter la subjectivité du bibliothécaire acquéreur, pas à lui substituer celle du chercheur... Voilà pourquoi il importe de diversifier les interlocuteurs, afin de ne pas toujours privilégier les mêmes axes de recherche, sous prétexte que leurs représentants sont des contacts très « actifs ». C'est donc au bibliothécaire acquéreur de revenir à la charge en sollicitant régulièrement les représentants des diverses équipes de recherche, même (surtout ?) les plus discrets.

Tout comme il trouve naturel de se tenir au courant des programmes d'enseignement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, le personnel de la BU devrait s'informer de l'actualité des activités des usagers chercheurs. Il est fortement souhaitable (et cette conduite peut contribuer à sa reconnaissance par la communauté de chercheurs de l'université) qu'il assiste à des journées d'étude, à des colloques, qui lui permettront de se familiariser avec les acteurs et les problématiques de la recherche locale. Ce comportement doit conduire au renforcement des liens avec les interlocuteurs privilégiés au sein de chaque structure de recherche, et donc à une meilleure communication entre acteurs de la documentation.

Les chercheurs ont besoin de trouver rapidement une référence précise, éventuellement ancienne et d'en obtenir le texte intégral ; pour mener à bien une telle requête, l'aide du bibliothécaire spécialiste des outils de recherche documentaire est souvent précieuse.

## 6. La valorisation de la recherche

*L'adoption par chaque université d'une véritable politique éditoriale mise en œuvre sur leur web par les bibliothécaires et par les presses universitaires permettrait d'améliorer la visibilité des réalisations des universitaires.*

*[Van Dooren, 1999]*

### **6.1. Pour les centres de recherche, un site web d'informations locales**

On recense de plus en plus de sites web créés par les centres de recherche pour mettre en valeur les informations sur leur équipe, leurs travaux et leurs publications diverses. Si les chercheurs paraissent aujourd'hui familiers de l'Internet, il ne faut pas pour autant s'imaginer que tous en sont à créer leur propre site web. Ce phénomène est davantage répandu outre-Atlantique. Les chercheurs français fréquentent d'ailleurs régulièrement les sites de leurs collègues américains, et prennent ainsi conscience de l'intérêt d'une telle valorisation. Reste à être attentif à l'évolution de ces pratiques en Europe.

Il est à noter que certains auteurs, refusant de passer par l'édition « traditionnelle », ou se voyant refuser une publication imprimée, mettent en vente leurs œuvres directement sur leur site personnel. La veille documentaire doit donc porter également sur ce type de ressources, car ces ouvrages imprimés à compte d'auteur ne sont accessibles que par le web.

L'activité de publication préoccupe beaucoup les chercheurs, et fort naturellement puisque c'est sur la communication de leurs recherches dans des revues spécialisées que ceux-ci forgent leurs carrières, et se font reconnaître par leurs pairs. Il importe donc que les responsables de la documentation assurent la gestion et la mise à jour du site de leur(s) équipe(s) de recherche, qui comprendra (la liste n'est pas limitative) :

- une présentation de l'équipe de recherche, de ses champs d'étude, de son actualité (colloques, publications...)
- une présentation de la bibliothèque : les points forts de la collection, les conditions d'accès, les services offerts, les horaires, les coordonnées (une mise en page claire et sobre permettra une plus grande lisibilité du service pour l'extérieur).
- la liste des dernières acquisitions et celle des publications en série reçues récemment
- une liste de sites (sitothèque) classés par thème de recherche, traitée par les chercheurs, mise à jour, alimentée.
- Les cahiers de recherche des centres en texte intégral.

### **6.2. La valorisation de productions universitaires autres que les thèses**

Aujourd'hui, seules les thèses soutenues devant l'université sont soumises à un dépôt légal auprès de ses services.

Les productions universitaires jugées intéressantes sont publiées dans des revues ou éditées. Les cahiers de recherche possèdent un ISSN et sont donc soumis au dépôt légal. Les actes des congrès, des colloques ou journées d'études sont généralement édités. En revanche, d'autres productions des universités (mémoires de DEA, rapports d'étapes de thèses, communications de chercheurs non systématiquement publiées...) ne font l'objet d'aucune incitation au signalement ou au dépôt auprès des services de documentation. S'il est vrai qu'il n'y a pas tant de productions universitaires qui nécessitent la mise en place d'un dispositif aussi lourd que celui des thèses<sup>54</sup>, il peut être intéressant toutefois de faire connaître le contenu de ces travaux par un service qui est pourtant la porte d'entrée d'une recherche documentaire à partir de la page d'accueil du web d'une université. La BU centrale est dépositaires des thèses, pour le signalement et la diffusion de celles-ci (catalogage et indexation dans le Sudoc, envoi d'un exemplaire à l'ANRT de Lille pour la reproduction). A condition que l'auteur soit d'accord et que sa publication soit libre de droits, le SCD peut en outre proposer un accès électronique au contenu du document lui même ; cela suppose qu'il y ait cession du droit patrimonial de l'enseignant-chercheur à son université. Les auteurs doivent s'impliquer dans ce processus de valorisation, en jouant le jeu du dépôt systématique de leurs publications auprès de la BU. Le dispositif s'inscrit dans la politique éditoriale de l'établissement, avec le soutien des conseils et en coopération avec les instances concernées de l'université.

Les mémoires de DEA et les rapports d'étapes sont considérés comme des travaux préparatoires d'une thèse. Leur contenu mérite donc d'être protégé, puisqu'il ne peut être couvert par le droit d'auteur avant le dépôt de la thèse après soutenance. On envisagera donc un dépôt pour conservation et signalement dans les bibliothèques de proximité, mais en appliquant à la communication un délai suffisant pour préserver la confidentialité des informations développées. On peut également décider de ne communiquer le document qu'une fois la thèse soutenue, ou avec l'accord de l'auteur. Les bibliothèques de proximité, de par le peu de place dont elles disposent pour leurs collections actuelles, risqueraient de ne pouvoir remplir cette fonction de dépôt si celui-ci devait être exhaustif. Comme cela se pratique dans certaines BUFR pour les mémoires de maîtrise, on pourra élaborer un formulaire de communication. Celui-ci sera renseigné par le directeur de mémoire ou de thèse, qui jugera de l'intérêt de la conservation de tels

---

<sup>54</sup> Voir les informations concernant la valorisation des thèses sur le site du Ministère de l'Education nationale (@dresses).

documents. Ce nouveau segment de collection du fonds fédéré des collections recherche peut s'ajouter aux arguments précédemment cités pour l'attribution de mètres linéaires en magasins de la nouvelle BU centrale dédiés à ces documents.

#### 6.2.1. Mise en œuvre technique

On ne peut que conseiller un double dépôt : sur papier et sur support électronique, à la bibliothèque de recherche, pour des raisons de conservation et de facilité de communication. L'Université pourra faire le choix de ne retenir que le dépôt électronique, selon les moyens dont elle dispose pour assumer la mise à disposition de l'information. On peut recommander un signalement dans le catalogue local, voire dans le catalogue collectif national. Il semble particulièrement important d'assurer un signalement dans les bases de données spécialisées, qu'elles soient de conception locale ou nationale, et qui sont très consultées par les communautés de chercheurs. C'est en prenant tous ces critères en considération qu'on parviendra à de bonnes conditions de valorisation de la recherche.

#### 6.2.2. Former les auteurs à la structuration des documents

Dans la perspective d'une numérisation (à plus ou moins long terme) de cette documentation, il est important pour les bibliothécaires et les documentalistes qui organiseront l'accès aux contenus numérisés de travailler sur des documents déjà structurés. Si l'on parvient à obtenir d'un auteur un document convenablement structuré, il ne sera pas utile à l'imprimeur (dans le cas d'une édition sur un autre support) de le recomposer ; il pourra qui plus est alimenter « en l'état » les divers types de bases de données, bibliographiques ou non. C'est une évidence de répéter que l'auteur étant le mieux informé du contenu de son travail, il est le mieux placé pour indiquer dès la source toutes les informations utiles. Ces indications seront fournies dans un format universel qui permette ensuite leur exploitation et la réutilisation multiple.

Le manque de méthode mène à une approximation des résultats nuisible à la diffusion, au partage et à la réutilisation par d'autres de l'information scientifique. Les normes internationales sont également trop souvent méconnues, ce qui empêche la publication électronique des productions des chercheurs et enseignants-chercheurs. Il importe de sensibiliser ces usagers à l'impact que ces lacunes peuvent avoir sur les mauvaises

diffusion et valorisation des résultats de leurs recherches, et de les amener à participer à des sessions de formation continue. Il faut cependant préciser que peu de dispositifs et d'organismes permettent actuellement d'acquérir les savoir-faire électroniques. On peut toutefois chercher à organiser localement des séances ponctuelles de formation, avec le soutien des URFIST, en incitant les enseignants-chercheurs à constituer des équipes pédagogiques intégrant un bibliothécaire. Ce mode de fonctionnement permettrait à la fois d'intégrer la dimension documentaire aux formations propres à chaque discipline et de mobiliser le SCD dans les activités de recherche. Il est parfaitement envisageable que le SCD conçoive des formations continues de méthodologie documentaire sur le principe des formations d'ores et déjà mises en place pour les étudiants du Mirail par une PRCE de documentation et assurées par le personnel de la BU centrale et de la documentation de la Maison de la Recherche. On pourra utiliser comme cadre la salle de formation prévue dans la future BU centrale. Au-delà de l'information sur les outils d'interrogation s'impose une familiarisation avec les outils de production numérique. Là encore, on pourra avoir recours à l'association des personnels de bibliothèque et de la documentation (personnel ITARF) pour dispenser conseils et formations. Ce genre de service est déjà proposé par les centres de documentation de Maisons des Sciences de l'Homme, par exemple à travers la présentation du logiciel de gestion de données bibliographiques « Endnote ».

La coopération s'établit donc, dans cet objectif, entre le personnel du SCD (bibliothécaires de référence identifiés comme les correspondants des chercheurs par discipline et sous-discipline), l'URFIST et le CRI.

Il ne paraît pas nécessaire de mettre en place une politique nationale comme ce fut le cas pour le dépôt des thèses, et aujourd'hui pour leur valorisation. En revanche, on est en droit d'attendre du Ministère ce qui manque le plus aujourd'hui : des maquettes disciplinaires pouvant servir de base à l'élaboration des modules de formation continue, sur le modèle de ce qui a pu être suggéré pour les modules de méthodologie documentaire des étudiants.

### 6.2.3. Prévoir les moyens informatiques

Faire le choix d'offrir une masse d'information par voie électronique, c'est également s'engager à proposer les ressources matérielles qui lui sont liées. Il faudra donc s'assurer que la puissance des serveurs et l'espace de stockage de l'information numérisée dont on dispose suffira, au moins à moyen terme...

Divers services universitaires doivent mobiliser leurs compétences propres autour de projets d'édition électronique : enseignants et chercheurs pour la conception, CRI et services audiovisuels et multimédia pour l'infrastructure et la réalisation matérielle, SCD et bibliothèques de recherche pour le signalement, éventuellement presses universitaires.

Il reviendrait aux établissements d'accueil des étudiants et chercheurs d'assurer le signalement, la valorisation et la diffusion des documents produits, grâce principalement aux écoles doctorales (pour la formation et l'assistance technique), aux bibliothèques de recherche (pour le dépôt et le signalement), et à un opérateur technique chargé de la gestion des fichiers informatiques correspondants, de la conversion dans les formats adéquats, de l'édition papier.

Claude Jolly avait préconisé, avant la mise en œuvre du dispositif de numérisation des thèses, de clarifier les objectifs recherchés ; il sera important, au moment où l'on s'interrogera sur l'opportunité d'agir de même avec d'autres productions universitaire, de reprendre les questions de base :

- tout travail soutenu doit-il être mis en ligne sur le réseau Internet ?
- faut-il privilégier l'accès au texte intégral ou s'en tenir à des extraits significatifs ?
- faut-il privilégier le mode image ou le mode texte ?
- faut-il fixer une durée de mise en ligne et en quels termes doit-on poser les questions de l'archivage ou de la conservation ?
- convient-il d'encourager ou de favoriser la fabrication de substituts ?

L'internet permet une diffusion par voie électronique très large. Or (on l'a évoqué *supra*) les travaux dont il est question, contrairement aux thèses, sont bien souvent destinés à être approfondis, les recherches poursuivies. Une restriction des accès à ces contenus pourrait donc être organisée afin de protéger la propriété intellectuelle des auteurs.

Comme pour les thèses, c'est le reformatage du document en vue de son archivage qui précède et conditionne celui prévu pour la diffusion, et non l'inverse. Il serait sans doute judicieux de suivre la même démarche (toutes proportions gardées) pour les autres productions universitaires évoquées que celle préconisée par le groupe de travail sur les thèses pilotée en son temps par Claude Jolly. Les *Prescriptions techniques pour le dépôt*

*des thèses en format électronique*<sup>55</sup> lançaient l'idée d'une conversion dans le format SGML (aujourd'hui on se tourne plus volontiers vers le format XML) en vue de l'archivage puis de la diffusion :

1. version électronique native respectant les prescriptions
2. chaîne de traitement SGML/XML
3. version d'archivage
4. version de diffusion

---

<sup>55</sup> Réf. du site

## DERNIER MOT

Le projet de mutualisation des collections recherche de la Maison de la Recherche à l'Université de Toulouse 2 – Le Mirail prévoyait leur installation dans la future BU centrale après livraison de la deuxième tranche de travaux, c'est-à-dire à horizon 2002. La situation d'urgence dans laquelle se sont trouvés les personnels de la documentation au lendemain du 21 septembre dernier a précipité cette mutualisation, offrant aux équipes la possibilité de tester réellement la solution de consolidation qui n'avait été qu'envisagée. Au-delà des contrariétés matérielles qui ont été à l'origine de ces bouleversements, il faut aujourd'hui voir en cette situation l'occasion d'expérimenter un fonctionnement des collections recherche regroupées en un lieu unique, avec du personnel mutualisé (du moins pour les fonctions d'accueil et de prêt). Cette période transitoire doit permettre à tous les personnels de la documentation de prendre la mesure du changement apporté au service, dans ses aspects positifs comme dans ses aspects négatifs. Ils seront ainsi d'autant mieux préparés au système de gestion et de communication de la documentation et de l'information lorsque viendra le moment d'emménager dans la nouvelle BU (l'équipe a en effet décidé de ne pas procéder à un nouveau déménagement des collections à l'été prochain lorsque la Maison de la Recherche rouvrira ses portes, mais de demeurer dans les bâtiments provisoires mis à leur disposition par l'Université jusqu'au déménagement « définitif »). C'est en somme un exercice préparatoire dans lequel chacun doit s'investir, personnel de la documentation comme public de la recherche, afin que l'aboutissement du projet puisse inclure d'éventuels ajustements pour un service de qualité.

On a très logiquement beaucoup abordé la question du réseau local de documentation pour la recherche tout au long de ce travail. L'imbrication d'équipes du CNRS dans l'Université, la participation à un programme MSH invite tout naturellement les structures documentaires de la recherche à envisager également (et de manière complémentaire) une consolidation du réseau national. Même si le CNRS ne donne aucune directive claire en vue d'une coopération des centres de documentation MSH, les documentalistes dont les fonds sont concernés ont bâti un réseau et mènent des projets communs au niveau national. On pourrait voir en la MSH-Alpes à Grenoble la tête de ce réseau. Son centre de documentation initie en effet un grand nombre d'actions : formation des usagers (par exemple au logiciel de gestion de références bibliographiques

« Endnote » dont le mode d'emploi a été traduit et mis en ligne sur le site), élaboration d'un portail d'accès aux sites de toutes les MSH françaises, sithèque thématique mise à jour régulièrement. Une réunion annuelle des documentalistes des MSH leur permet d'échanger sur des pratiques locales, et de se connaître tout simplement<sup>56</sup> (intérêt qui n'est pas toujours réalité sur le plan local !)

Le département Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) du CNRS participe, pour les structures opérationnelles qui lui sont rattachées, au dispositif de contractualisation mis en place depuis 1995 entre le CNRS, les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère de l'Education nationale, à travers les contrats de partenariat quadriennaux. La Direction des relations avec l'enseignement supérieur (DRES) assure le pilotage et la coordination de la politique de coopération scientifique avec les établissements d'enseignement supérieur, en étroite liaison avec les délégations et les départements scientifiques du CNRS. Dans le même esprit, est-il possible de parler de coopération documentaire entre les universités et les grands organismes de recherche ? Comme cela a été dit lors du Congrès de l'ADBU à Dunkerque<sup>57</sup>, la réponse est négative pour le moment : aucune cohérence nationale n'est envisagée. Si coopération il y a, elle s'effectue au sein de chaque université, donc au niveau local.

Le rapport Van Dooren signalait déjà que

*« l'absence de répartition des compétences ministérielles fait obstacle à une politique nationale forte et ambitieuse qu'il est urgent de mettre en place pour rattraper les retards pris dans ce domaine par les universités et la recherche française. Il est nécessaire que soient rapidement définis entre ces instances les axes d'une politique commune en matière de documentation ainsi que les modalités d'intervention de chacune d'entre elles directement et par les instructions et moyens donnés aux agences nationales dont elles ont la tutelle. »*

En attendant des directives ministérielles (provenant de la Recherche aussi bien que de l'Enseignement Supérieur) et d'éventuels projets communs entre l'INIST et l'ABES, il

---

<sup>56</sup> Il est à noter que le même type de réunion est organisé entre informaticiens du réseau... un exemple à suivre !

<sup>57</sup> ADBU, *op. cit.*

revient à chacun, au niveau local, de trouver les éléments de consolidation d'une documentation indispensable aux chercheurs.

## GLOSSAIRE

**ADBU** = Association des directeurs de la documentation et des bibliothèques universitaires

**ANVAR** = Agence nationale de la valorisation de la Recherche

**ANVIE** = Association nationale pour la valorisation interdisciplinaire en Sciences de l'Homme et de la Société auprès des entreprises

**CADIST** = Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

**CCO** = Catalogue collectif des ouvrages

**CIFRE** = Convention industrielle de formation pour la recherche.

**CINES** = Centre informatique national de l'enseignement supérieur. (Assure l'archivage de sécurité de chaque thèse déposée sous forme électronique ; pour ce faire, il reçoit une copie de toutes les thèses ayant préalablement fait l'objet du traitement adéquat).

**CNRS** = Centre national de la recherche scientifique

**CNU** = Conseil national des universités

**CPU** = Conférence des présidents d'université

**CR** = Chargé de recherche

**DEA** = Diplôme d'études approfondies

**DESS** = Diplôme d'études supérieures spécialisées

**DS** = Direction scientifique

**DPDU** = Direction de la programmation et du développement universitaire

**DR** = Directeur de recherche

**ED** = Ecole doctorale

**EPIC** = Etablissement public à caractère industriel et commercial

**EPL** = Etablissement public local d'enseignement

**EPSCP** = Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

**EPST** = Etablissement public à caractère scientifique et technologique

**GIE** = Groupement d'intérêt économique

**GIP** = Groupement d'intérêt public

*Mise en commun de moyens pour l'exercice d'activités de recherche ou de développement technologique ou pour la gestion d'équipements d'intérêt commun.*

**GIS** = Groupement d'intérêt scientifique

*Contrat de recherche particulier essentiellement fondé sur des critères scientifiques et destiné à fédérer des compétences scientifiques.*

**IED** = Institut d'études doctorales

**MSH** = Maison des Sciences de l'Homme

**PRCD** = Programme cadre de recherche développement

**PUM** = Presses universitaires du Mirail

**R-D** = Recherche et développement

**SCD** = Service commun de la documentation

**SICD** = Service interétablissement de coopération documentaire

**SIGB** = Système intégré de gestion de bibliothèque

**UFR** = Unité de formation et de recherche

**UMR** = Unité mixte de recherche

## Bibliographie

- **L'Université**

**FRIEDBERG Erhard, MUSSELIN Christine (dir.).** *Le gouvernement des universités : perspectives comparatives : actes du colloque organisé par l'Association française de science politique à Paris les 11 et 12 avril 1991.* Paris : Ed. L'Harmattan, 1992. 351 p.

**LUNEAU Anne-Claire.** *Etablissements publics d'Enseignement supérieur et loi du 12 juillet 1999 ou comment bâtir une véritable offre de service innovante aux acteurs économiques.* 2001.

**MUSSELIN Christine.** *La longue marche des universités françaises.* Paris : PUF, 2001.

**SAMIER Henry (dir.).** *L'université virtuelle. Les cahiers du numérique*, 2000, vol.1, n°2.

- **La recherche**

**MINISTERE DE LA RECHERCHE.** *Rapport sur les études doctorales.* Paris : Ministère de la Recherche, 2001. 116 p.

**PARROCHIA Daniel.** *Philosophie des réseaux.* Paris : PUF, 1993. 300 p.

**TOBELEM Gérard, CIRRES.** *Réinventer la recherche : actes du colloque tenu au Palais du Luxembourg le 13 janvier 2000.* Montrouge : J. Libbey Eurotext, 2000. 190 p.

*La valorisation de la recherche.* Les éditions de la vie universitaire (Les références), 2000.

- **Les MSH**

**Charte des Maisons des Sciences de l'Homme**  
<http://www.univ-tlse2.fr/msh/reseau/charte.htm>

**Convention du réseau des Maisons des Sciences de l'Homme**  
<http://www.univ-tlse2.fr/msh/reseau/convention.html>

- **Pratiques de chercheurs**

**BRIENS Catherine, GERDAY Renée, ZERAFFA Josette.** Peut-on changer radicalement les habitudes documentaires d'un chercheur ? Une expérience de documentation sur microfiches à l'INSERM. *BBF*, 1971, n°9-10, p.481-500.

**DREYFUS-ARMAND Geneviève.** Etude du public d'une bibliothèque spécialisée : les lecteurs de la BDIC en 1978-1979. *BBF*, 1980, n°1, p.209-223.

**FAYE-BONNET Marie-Françoise.** *Les enseignants-chercheurs physiciens.* Paris : INRP, 1993. 140 p.

**FROGER J.L., FRENIER L., GRENIER J., [et al.].** Analyse des besoins en documentation dans un centre de recherche : comportements des chercheurs et exigences de formation en informatique documentaire. *Documentalistes ADBS*, 1986, n°1, p.3-7.

**JOSELIN Laurence.** Interactions entre documentalistes et chercheurs : rôle et mission du centre de documentation du CTNERHI au sein d'une équipe de recherche en sciences sociales. (Interaction between documentalists and researchers : role and mission of the CTNERHI center in a social science research team.) *INTD*, 1994, 65 p.

**PADIOU Hubert.** Le chercheur dans la bibliothèque. *Bulletin de l'ABF*, 1995, n°167, p.32-35.

**PEROL-ISAACSON Dominique, LAMY-FAURE Catherine, SABATIER Isabelle.** Entre tradition et innovation : les pratiques des chercheurs en économie/gestion. *BBF*, 1999, t.44, n°5, p.35-39.

**ROBINE Nicole.** Le chercheur dans la bibliothèque de recherche. *BBF*, 1977, n°7, p.413-448.

**ROCHARD Marie-France.** Quelle bibliothèque pour la recherche ? Enquête auprès des chercheurs scientifiques de l'Université Claude Bernard Lyon 1. *BBF*, 1984, t.29, n°1, p.26-31.

**VALLET-GARDELLE Marie-Claude.** Les besoins et comportements documentaires des usagers d'un service de documentation de recherche spécialisé en psychologie sociale. *BBF*, 1970, n°6, p.287-306.

**VERRY-JOLIVET Corinne.** Pratiques et attentes des chercheurs : la médiathèque scientifique de l'Institut Pasteur. *BBF*, 2001, t.46, n°4, p.26-30.

- **Services documentaires liés à la recherche**

**ADBU.** *Recherche et documentation : le rôle des bibliothèques par rapport aux besoins en information scientifique et technique des chercheurs (Dunkerque ; 17.09.99) : actes*

de la journée d'études du 29<sup>e</sup> congrès national de l'ADBU. Disponible à l'adresse suivante :

[http://www-sv.cict.fr/adbu/actes\\_et\\_je/je99/ActesJE99.html](http://www-sv.cict.fr/adbu/actes_et_je/je99/ActesJE99.html)

**CALENGE Bertrand.** Recherche et documentation. *BBF*, 1999, t.44, n°6, p.92-94.

**CHANEY Eliane, SERVETTAZ Marie-Jeanne, VIGEN Jens.** Une offre de service adaptée aux chercheurs : la bibliothèque du Conseil européen de la recherche nucléaire. *BBF*, 2001, t.46, n°2, p.66-70.

**CHARTRON Ghislaine, SALAUN Jean-Michel.** La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques. *BBF*, 2000, tome 45, n°2, p.32-42. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.enssib.fr/bbf/bbf-2000-2/05-chartron.pdf>

**CRESPY-FAURE Ghislaine.** Réaménagement de l'espace recherche à la bibliothèque universitaire de Sciences à Orsay. Projet professionnel personnel de Bibliothécaire d'Etat, IFB, 1999.

Entre la gestion et la documentation historique de la recherche : le pré-archivage en France et à l'étranger : hier, aujourd'hui, demain. *Gazette des archives*, 1995, n°170-171, p.364-369.

**ESNOUF Aude.** L'évolution des collections universitaires du Sénégal à travers l'étude de quatre établissements documentaires : vers une réponse aux besoins et attentes des enseignants-chercheurs : mémoire d'étude rédigé dans le cadre du Diplôme de Conservateur. Enssib, 2000.

**GARDEN Maurice.** Les bibliothèques de recherche. *BBF*, 1996, t.41, n°2, p.20-25.

**OLLENDORFF Christine.** L'offre de service en bibliothèque académique : un essai de modélisation. *BBF*, 1999, t.44, n°4, p.47-54.

**PINHAS Nicole.** Les plates-formes de gestion des connaissances de l'INSERM : une diffusion collective au service de la recherche. *BBF*, 2001, t.46, n°4, p.32-37.

Ressources documentaires et recherche. *Arabesques*, 1999, n°14, p.16-26. [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.abes.fr/ara14.htm>

**SABATIER Isabelle.** Une bibliothèque de recherche à Paris-Dauphine. *BBF*, 1996, t.41, n°2, p.26-34.

Services documentaires et recherche scientifique : métiers et relations en mutation. *Micro Bulletin*, 1999, n°76, p.283-288.

**TRAVIER Valérie.** Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2001. 185 p.

**VAN DOOREN Bruno.** *Des bibliothèques de recherche au service de l'enseignement supérieur : les CADIST.* Paris : Ministère de l'Education nationale / la Documentation française, 1992.

**VAN DOOREN Bruno.** Les réseaux d'acquisition au service de la recherche. *Les bibliothèques dans l'Université.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994. p.225-234.

**VERNHOLES Francine, GRELLEY Pierre.** La documentation en recherche et action sociale. *Documentalistes ADBS*, 1985, n°2, p.87.

- **Politiques documentaires**

**AROT Dominique.** Politiques documentaires et politiques de collections : raison et passion. *BBF*, 1999, t.44, n°2, p.88-91.

**BEGUET Bruno.** Des corpus dans un plan de classement : l'expérience de la Bibliothèque nationale de France. *BBF*, 2000, t.45, n°3, p.90-96.

**CALENGE Bertrand.** *Conduire une politique documentaire.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. 386 p.

**CALENGE Bertrand.** *Les politiques d'acquisition.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994. 408 p.

**CPU, ADBU.** *Quelle politique documentaire pour les établissements de l'enseignement supérieur ?* (Paris ; 23-24 mai 1996)

**IFLA.** *Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections à partir du modèle Conspectus* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-f.pdf>

**JOLLY Claude.** La bibliothèque de la Sorbonne et sa politique documentaire : fondements et principes. *BBF*, n°3, 1992.

**MOLLINE Frédérique, LERESCHE Françoise.** Politique documentaire : Service commun de la documentation Lyon 3. *BBF*, 1999, t.44, n°2, p.20-26.

**RENOULT Daniel.** Politique documentaire et universités. *Documentaliste : sciences de l'information*, 1991, vol.28, n°6.

**ROCA Jean-Claude.** L'évaluation des bibliothèques, pour quoi faire ? *BBF*, 1994, t.39, p.54-60.

**SIMON Nicole.** Chantier et politique d'acquisition de la bibliothèque nationale. *BBF*, 1993, n°3.

**TESNIERE Valérie.** Les politiques d'acquisition de la Bibliothèque de France. *BBF*, 1993, n°6.

- **Les BU**

**BISBROUCK Marie-Françoise.** Les bibliothèques universitaires : l'évaluation des nouveaux bâtiments. *BBF*, 2000, t.45, n°3, p.31-38.

**BISBROUK Marie-Françoise, RENOULT Daniel.** *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993. 303 p.

**CALENGE Bertrand, DELORME Sylvie, SALAUN Jean-Michel, SAVARD Réjean (dir.).** *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur.* Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université de Québec, 1995. 496 p.

**CASSEYRE Jean-Pierre, GAILLARD Catherine.** *Les bibliothèques universitaires.* Paris : PUF, 1996. 128 p.

**CPU, ADBU.** *La politique documentaire d'une université : du bon usage des bibliothèques universitaires : séminaire à l'Université de Nice du 20 au 22 mai 1991.*

**DENDANI Mohamed, REYSSET Pascal.** Les usages sociaux de la bibliothèque universitaire : le cas des lettres et sciences humaines à l'université de Provence. *BBF*, 2001, t.46, n°1, p.13-23.

**FRAISSE Emmanuel, RENOULT Daniel.** Les enseignants du supérieur et leurs BU. *BBF*, 1994, n°4, p.18-25.

**GLEYZE Alain.** Savoirs, techniques et pouvoirs : le passé des bibliothèques de province. *BBF*, 2001, t.46, n°1, p.4-12.

Instructions concernant les nouvelles sections transférées des bibliothèques des universités (à l'exclusion des sections médecine). *BBF*, 1962, n°8, p.401-410.

**JOLLY Claude.** Bibliothèques universitaires : regards sur les changements. *BBF*, 2001, t.46, n°6, p.50-54.

**LACHENAUD Jean-Philippe.** Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins. *BBF*, 1999, t.44, n°6, p.50-53.

**LACHENAUD Jean-Philippe.** *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations : rapport au Sénat.* Paris : Les rapports du Sénat, 1999. 150 p.

Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059/mono.html>

**MIQUEL André.** *Les bibliothèques universitaires : rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale.* Paris : La Documentation française, 1989 (Collections des rapports officiels). 79 p.

**PALLIER Denis.** Les sections de bibliothèques universitaires : histoire d'un choix. *BBF*, 1995, n°4, p.52-65.

**RENOULT Daniel.** *Les bibliothèques dans l'université.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994. 358 p.

**ROCHER Jean-Louis.** Communication sur l'évolution des structures en France : les bibliothèques dans l'université : problèmes d'aujourd'hui et de demain, colloque de l'AUPELF (Genève, 27 septembre-1<sup>er</sup> octobre 1965). Montréal : AUPELF, s.d., p.37-38.

**RODA Jean-Claude.** La carpe et le lapin : ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques. *BBF*, 1996, t.41, n°2, p.40-45.

- **La question des publics**

**ADBU.** *La diversité des publics : des réponses originales ? Actes du 23<sup>e</sup> congrès de l'ADBU (Toulouse ; septembre 1993).*

**BERTRAND Anne-Marie.** *Bibliothécaires face au public.* Paris : BPI, 1995. 248 p.

**DIAMENT, Nic (dir.).** *Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération : synthèse du colloque / organisé par l'Observatoire permanent de la Lecture publique à Paris, au grand auditorium de la Bibliothèque de France le 24 mars 1998.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1999. 206 p.

**KOENIG Marie-Hélène.** *Connaître les publics : savoir pour agir.* Villeurbanne : IFB, 1998. 153 p.

- **Réflexion sur la médiation**

Documentalistes, où vous placez-vous ? Entre la recherche et la pratique ! *Documentalistes*, 1995, vol.32, n°4-5, p. 199-204.

**FAULE Jacques.** Le bibliothécaire informateur. *Bulletin de l'ABF*, 1994, n°164, p.12-18.

**ROUMIEUX Olivier.** Chercheurs-documentalistes : je t'aime... moi non plus. *Archimag*, 2000, avril, n°133, p.20-21.

**VOLANT Christine.** *ADBS*, 1998, vol.35, n°3.

**VILLEPREUX CHAPOULIE Sandrine, BATAILLE Michel (dir.).** *Les figures du bibliothécaire, représentations professionnelles du métier : enquête dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur de Toulouse.* Toulouse, 1999. [mémoire de maîtrise]

- **Classifications**

**VERON Eliseo.** *Espaces du livre : perception et usage de la classification dans les bibliothèques.* Paris : BPI, 2000. 99 p.

**WATRELOT Frédéric.** Les classifications théorie et pratique : l'avenir de la classification Dewey dans une bibliothèque universitaire : l'exemple du SCD de Lille III : mémoire d'étude rédigé dans le cadre du Diplôme de Conservateur. Enssib, 1995.

- **Documentation électronique et bibliothèques**

**ALLOUCHE Jean-Paul.** Journaux électroniques : le point de vue du chercheur. *Archimag*, 1997, n° spécial, p.38-39.

**F. DE LA VEGA Josette, BREZIN Edouard (préf.).** *La communication scientifique à l'épreuve de l'Internet : l'émergence d'un nouveau modèle.* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2000. 253 p.

**FRESCHARD Chantal, OKRET Christine.** La documentation électronique : état des lieux et perspectives de développement dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur français. *BBF*, 1999, t.44, n°4, p.62-65.

**JACQUESSON Alain, RIVIER Alexis.** *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. 377 p.

**LINE Maurice B.** Accéder ou acquérir : une véritable alternative pour les bibliothèques ? *BBF*, 1996, n°1, p.32-41.

**MUET Florence.** Services et revues électroniques dans l'enseignement supérieur. *BBF*, 1999, t.44, n°5, p.18-23.

**PREMIER MINISTRE.** *Programme d'action gouvernemental : préparer l'entrée de la France dans la société de l'information* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.internet.gouv.fr/francais/textesref/enjeux.htm>

**VAN DOOREN Bruno.** *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies : rapport à M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche* [en ligne] Paris, 1999. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/rapport/vandooren/intro1.htm>

- **Université de Toulouse 1 - Arsenal**

**HEUSSE Marie-Dominique, SAINT-GIRONS Bernard.** Partenariat dans l'université de Toulouse 1 : vers un nouveau modèle d'organisation documentaire. *BBF*, 1999, t.44, n°4, p.27-30.

**MUSARD Camille.** *La Bibliothèque centrale de recherche de la Manufacture des Tabacs (Université des Sciences sociales – Toulouse 1).* Rapport de stage rédigé dans le cadre du Diplôme de Conservateur, 2001. 41 p.

- **Université de Toulouse 2 – Le Mirail**

**ANNEZER Jean-Claude, GABENISCH, Jean-Luc.** L'implication des personnels dans la conception d'une bibliothèque universitaire : la future bibliothèque centrale de l'université Toulouse 2 – Le Mirail. *BBF*, 2000, t.45, n°3, p.66-69.

**CENTRE DE PROMOTION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE LE MIRAIL.** *Thèses soutenues 1999 : guides et annuaires de la Maison de la Recherche.* Toulouse : CPRS, 2000.

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail « deuxième tranche » du 26/02/2001. (document interne)

**IGAENR.** *L'université de Toulouse 2 – Le Mirail : rapport à M. le Ministre de l'Education nationale, à M. le Ministre de la Recherche.* Toulouse, déc. 2000.

*La lettre et l'esprit... des MSH* [en ligne]. Toulouse : MSH, 2001. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.univ-tlse2.fr/msh/vie-de-la-maison/Lettre1.pdf>

<http://www.univ-tlse2.fr/msh/vie-de-la-maison/Lettre2.pdf>

**MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, DIRECTION A L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.** *L'implantation de librairies sur les campus universitaires : intérêt et faisabilité : vol.1 : rapport de synthèse.* Juin 1990.

Pour un bâtiment de la Recherche sur le campus de Toulouse – Le Mirail : note de synthèse, juillet 1990. (document interne)

**Présentation de la MSH de Toulouse**

<http://www.univ-tlse2.fr/msh/>

**Université de Toulouse 2 – Le Mirail.** *Projet d'établissement 1999-2002.* Toulouse, 10.09.99. Politique documentaire : orientations, fiches de synthèse. (document interne)

Grandes lignes du développement des collections de bibliographies, de périodiques et de cédéroms pour 2000-2001 / Françoise Leroi. Toulouse, 2000. (document interne)

- **Rapports officiels**

**CHAUVEINC Marc.** Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises : étude préliminaire. Paris : Ministère de l'Education nationale et de la Culture, Inspection générale des bibliothèques, 1992. 2 vol., 69-86 p.

**CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.** *Rapport du Président pour l'année 1995* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport95/csb-rapp95-accueil.html>

**CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.** *Rapport du Président pour l'année 1996* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport97/csb-rapp97-accueil.html>

**CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.** *Rapport du Président pour l'année 1998* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport98/csb-rapp98-accueil.html>

**VANDEVOORDE Pierre.** Les bibliothèques en France : rapport au Premier Ministre établi en juillet 1981. Paris : Dalloz, 1982. 447 p.

- **Divers**

*Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation.* Paris : Nathan, 1997.

Le système d'information en université

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/acti/infor/notesi.html>

- **Textes législatifs**

Instructions du 20 juin 1962 fixant les règles d'organisation pour les sections des bibliothèques universitaires.

Loi n°82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France.

Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement supérieur.

Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale.

Décret n°91-320 du 27 mars 1991 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de 3<sup>e</sup> cycle.

Arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses.

## **@dresses**

### **(sites visités au cours des recherches)**

<http://193.51.78.11/msh/pres/docobj.html>

<http://acqueurs.enssib.fr/>

<http://docmse.univ-paris1.fr>

<http://intranet.univ-tlse1.fr/SCD/ValoRech.html>

<http://lancelot.univ-paris12.fr>

<http://maison-recherche.univ-bpclermont.fr/bibliotheque/bibliotheque.htm>

<http://www.biu-montp1.fr>

<http://www.bu.dauphine.fr>

<http://www.college-de-France.fr/college/bibliotheques>

<http://www.cnrs.fr/DRES/Contractualisation/Contractualisation.htm>

<http://dr.education.fr/RED/sommaire.htm>

<http://www.cpu.fr>

<http://www.dauphine.fr/LaRecherche/FrameInformationsGenerales.htm>

<http://www.education.gouv.fr/rapport/vandooren/menuind18.htm>

<http://www.education.gouv.fr/sup/doctorat/msub.htm>

<http://www.inserm.fr/servcom/obernai.nsf>

[http://www.internet.gouv.fr/francais/texteref/rapbloche98/IA4et5sciences.html#donnera  
cces](http://www.internet.gouv.fr/francais/texteref/rapbloche98/IA4et5sciences.html#donnera<br/>cces)

<http://www.ish-lyon.cnrs.fr/commun/doc/dohtml/index/html>

<http://www.kb.dk/guests/int1/liber/francais/statutes>

<http://www.mission-cohen-ledeaut.org/pages/section3/pages/rapport.htm>

<http://www.recherche.gouv.fr/recherche/formation/msub.htm>

<http://www.recherche.gouv.fr/recherche/formation/texte.htm>

[http://www.sv.cict.fr/adbu/actes\\_et\\_je/je99/ActesJE99.html](http://www.sv.cict.fr/adbu/actes_et_je/je99/ActesJE99.html)

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/u3M/NouvBat.htm>

<http://www.sup.adc.education.fr/bib.Acti/These/jolly/preamb.htm>

<http://www.sup.adc.education.fr/bib.Acti/These/jolly/objectif.htm>

<http://www.sup.adc.education.fr/bib.Acti/These/jolly/option.htm>

<http://www.sup.adc.education.fr/bib.Acti/These/jolly/orga.htm>

<http://www.sup.adc.education.fr/bib.Acti/These/jolly/prescript.htm>

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/acti/infor/notesi.html>)  
<http://www.unicaen.fr/mrsh/page5.shtml>  
<http://www.univ-paris3.fr/recherche/>  
<http://www.univ-tlse1.fr/CN/Appel2000.html>  
<http://www.univ-tlse1.fr/CN/Chap2.html>  
<http://www.univ-tlse1.fr/CN/introduction.html>  
<http://www.univ-tlse1.fr/documentation/BiblioUFR.html>  
<http://www.univ-tlse1.fr/documentation/CENTRERECH.html>  
<http://www.univ-tlse1.fr/recherche/equipes/index.html>  
<http://www.univ-tlse1.fr/recherche/formation/CharteDoctorant.html>  
<http://www.univ-tlse2.fr/amlat/doc/docg.htm>  
<http://www.univ-tlse2.fr/msh/reseau/convention.html>  
<http://www.univ-tlse2.fr/msh/reseau/charte.htm>  
<http://www.univ-tlse2.fr/msh/>  
<http://www.univ-tlse2.fr/msh/vie-de-la-maison/Lettre1.pdf>  
<http://www.univ-tlse2.fr/msh/vie-de-la-maison/Lettre2.pdf>  
[http://www.u-paris2.fr/html/presentation/bibli\\_spe.htm](http://www.u-paris2.fr/html/presentation/bibli_spe.htm)